



## RAPPORT ANNUEL 2017

Association suisse de l'industrie des graviers et du béton ASGB



# Avant-propos



Chères lectrices, chers lecteurs,  
Chers collègues,

Connaissez-vous l'effet Nimby, un thème de prédilection du professeur en économie Gregory McAvoy?

L'effet Nimby (Not in my Back Yard / pas derrière chez moi) est une attitude qui consiste à rejeter avec véhémence des projets qui ont lieu dans notre environnement direct, alors qu'on les soutiendrait ou du moins accepterait s'ils n'avaient pas lieu près de chez nous. Cette véhémence va si loin qu'on peut voir apparaître de véritables «régimes» Nimby, c'est-à-dire des petits groupes locaux de personnes qui refusent des projets qu'ils auraient acceptés s'ils n'avaient pas lieu tout près de chez eux. Ce refus s'oppose diamétralement au bien-être global de la communauté. McAvoy a constaté que de nombreuses décisions politiques, comme par exemple les sites de stockage de déchets nucléaires, les centres d'accueil pour réfugiés ou encore les mâts de téléphonie mobile, subissaient l'effet Nimby.

Dans son rapport sur les matières premières minérales de décembre 2017, le Conseil fédéral se prononce sur l'effet Nimby et constate «qu'au terme de travaux préalables souvent laborieux, les procédures d'autorisation se terminent fréquemment par des conflits coûteux consécutifs à des oppositions». Il explique également qu'«une partie de la population n'est pas consciente du lien entre l'extraction de matières premières et la demande individuelle de surfaces habitables et d'infrastructures et que l'importance des matières premières minérales pour l'économie et les chaînes de création de valeur en Suisse n'est que peu connue». Nous avons donc du pain sur la planche. Nos projets d'extraction doivent être suffisamment bons pour obtenir l'approbation d'une majorité, même si la population de la commune souffre de l'effet Nimby. Les critères que sont l'image de la branche, le dialogue et la persévérance doivent donc gagner en importance à l'avenir.

Ce rapport annuel vous explique que nous avons pu mettre en place quelques démarches prometteuses à cet égard et que les préoccupations de la société en matière de nature, de développement durable et de sécurité restent primordiales. Parallèlement, nous avons la responsabilité de créer des conditions-cadres politiques et économiques optimales pour notre branche. Avec les décisions prises en 2017, le Conseil fédéral a rayé notre branche du champ d'application du CCT RA et de la CN. Il s'agit d'un combat de la première heure qui se termine enfin et pour lequel Sämi Heuer (président du Fachverband für Sand und Kies FSK de 1970 à 1993) et Kurt Baumgartner (président FSK de 1993 à 1999) s'étaient déjà engagés. C'est aussi un bel exemple de la persévérance et du succès avec lesquels l'ASGB s'engage en faveur de nos intérêts.

Je suis convaincu que notre association et nos membres continueront d'apporter une contribution essentielle à l'extraction, au traitement et au recyclage durables des matières premières minérales en Suisse. Je me réjouis d'apporter mon aide à cet égard en 2018 aussi.

André Renggli, président de l'ASGB



Martin Weder, directeur de l'ASGB

## Trois questions

### **QUEL A ÉTÉ LE PLUS GRAND ACCOMPLISSEMENT DE L'ASGB EN 2017?**

Nous avons été, à plusieurs reprises et au moment opportun, invités par des décideurs importants pour nous exprimer sur des questions décisives pour notre branche. Je pense par exemple au rapport du Conseil fédéral sur l'approvisionnement en matières premières minérales, à l'ordonnance sur l'élimination des déchets concernant la formation professionnelle continue et l'état de la technique ou encore à la compensation de plus-value pour l'aménagement du territoire.

### **QU'AURIEZ-VOUS AIMÉ ACCOMPLIR DE PLUS?**

Deux paires d'yeux en voient plus qu'une. La coopération est donc souvent la bonne recette pour réussir. Divers projets de coopération, peut-être trop ambitieux, n'ont pas progressé de la manière dont cela aurait été souhaitable pour notre branche.

### **QUELS SERONT LES POINTS FORTS DES ANNÉES À VENIR?**

La gestion des connaissances, le réseautage et la communication sont des mots-clés, qui seront prioritaires à l'ASGB dans les années à venir. Nous voulons rester au plus près des évolutions pour toutes les activités qui touchent notre branche.

**3**  
**AVANT-PROPOS**

**6**  
**OBJECTIFS DE L'ASSOCIATION ET STRATÉGIE**

**7**  
**DIRECTION DE L'ASSOCIATION ET COMMISSIONS**

**11**  
**COLLABORATION AVEC LES ASSOCIATIONS CANTONALES**

**12**  
**COMPTES ANNUELS 2017**

**14**  
**CHIFFRES ET FAITS SUR LE GRAVIER ET LE BÉTON**

**16**  
**SABLE, GRAVIER ET BÉTON – BON À SAVOIR**

**17**  
**RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017**

17  
DROIT ET POLITIQUE

23  
TECHNIQUE

25  
INSPECTORAT

27  
SÉCURITÉ AU TRAVAIL / PROTECTION DE LA SANTÉ

28  
FORMATION CONTINUE ET SESSIONS

29  
PROMOTION DE LA NATURE

30  
NATURE ET SOL

32  
COMMUNICATION

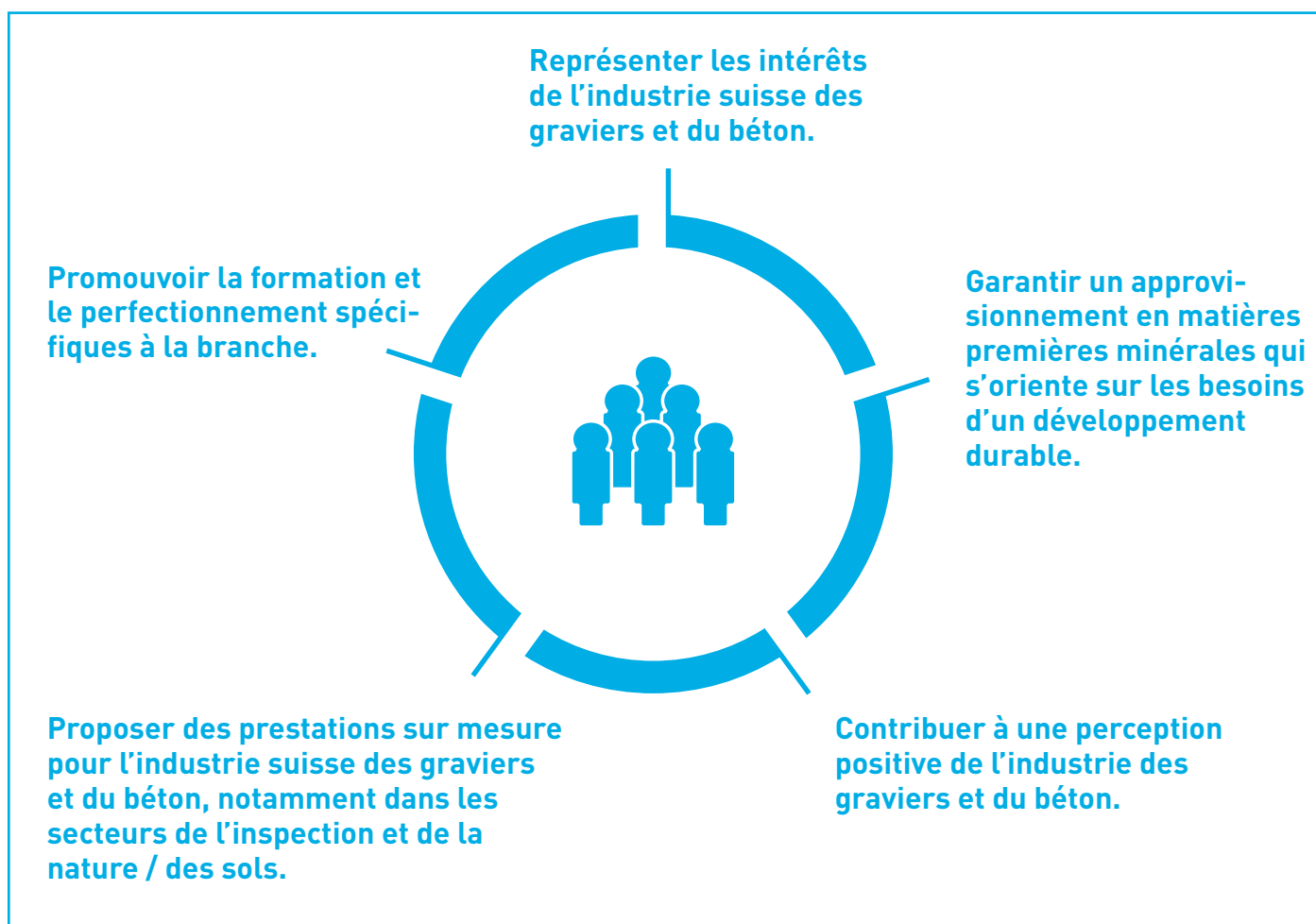
33  
COLLABORATION AVEC LES ASSOCIATIONS FAÎTIÈRES

**34**  
**RAPPORTS DES COMMISSIONS**

**38**  
**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2017 / AGENDA 2018**

# Objectifs de l'association et stratégie

L'ASGB est l'association de toutes les entreprises qui extraient du gravier et/ou fabriquent du béton en Suisse, ainsi que l'organisation faîtière de 16 associations cantonales. Les principales stratégies peuvent être résumées comme suit:



Les entreprises membres de l'ASGB produisent des matériaux de construction minéraux, qui sont fabriqués en préservant les ressources, recyclés à plusieurs reprises et éliminés de manière appropriée en décharge à la fin de leur cycle de vie. Elles reconnaissent le développement durable comme principe d'action et visent, dans leurs activités, une mise en œuvre équilibrée et juste des objectifs économiques, environnementaux et sociaux. L'ASGB se concentre sur des mesures portant sur l'utilisation temporaire du sol telle que l'extraction de matières premières, le remblaie-

ment et la remise en culture, sur l'utilisation de ressources dans la fabrication de matériaux de construction minéraux primaires et recyclés ainsi que sur le stockage de matériaux d'excavation et de démolition non revalorisables. Ces mesures ont toutes pour objectif de réduire la consommation de matières premières et d'énergie dans le sens d'une autosuffisance.

L'ASGB reste ouverte aux nouvelles évolutions scientifiques et techniques et promeut activement leur mise en pratique et leur utilisation.

# Comité

## PRÉSIDENT



### André Renggli

Griston Holding AG  
Délégué du conseil d'administration

## VICE-PRÉSIDENTS



### Marius Jungo

Kieswerk Kiemy AG  
Associé directeur



### Ulrich Widmer

KIBAG Management AG  
COO

## MEMBRES



### Franz-Sepp Arnold

Arnold & Co. AG  
CEO



### Christoph Duijts

Holcim (Suisse) AG  
Responsable Aggregates



### Jean-Marc Furrer

Carrière de l'Aboyeu, Collonges  
Conseiller



### André Germann

Jura Management AG  
Membre de la direction



### Daniel Kästli

Kästli Bau AG  
Président du conseil d'administration



### Lionel Lathion

Lathion SA  
Directeur



### Kurt Marti-Wechsler

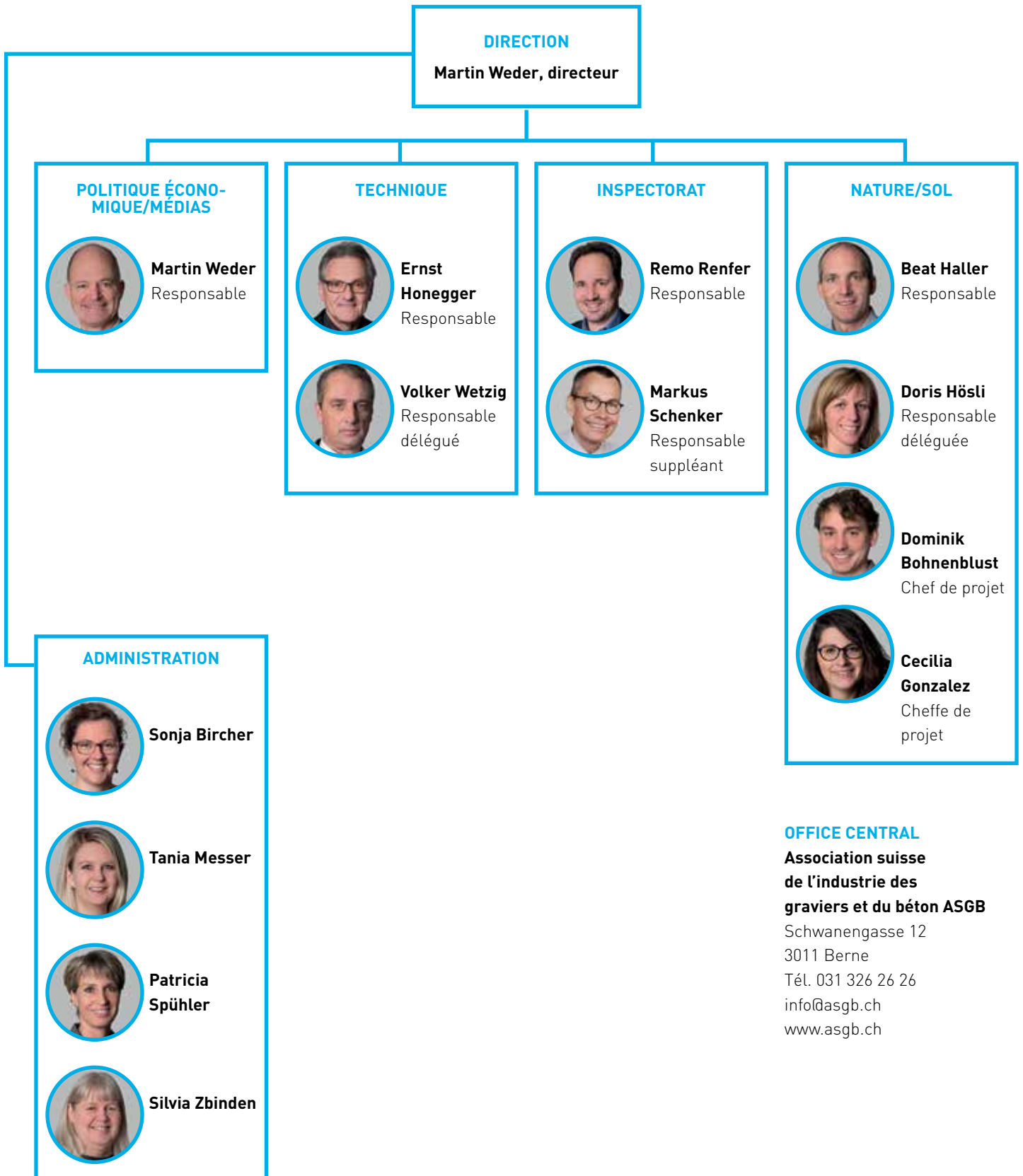
Kieshandels AG  
Direction



### Andreas Röthlisberger

VKB Aargau  
Directeur

# Office central



## OFFICE CENTRAL

Association suisse  
de l'industrie des  
graviers et du béton ASGB

Schwanengasse 12

3011 Berne

Tél. 031 326 26 26

info@asgb.ch

www.asgb.ch



# Commissions

## COMITÉ DIRECTEUR

**André Renggli**, Griston Holding AG, président

**Marius Jungo**, Kieswerk Kiemy AG

**Martin Weder**, ASGB

**Ulrich Widmer**, KIBAG Management AG

## COMMISSION POLITIQUE

**Daniel Schneuwly**, cabinet d'avocats Schneuwly-Sahli, président

**Andreas Baumann**, Baumann Advokatur Notariat

**Michael Baumgartner**, DAMKE Rechtsanwälte

**André Renggli**, Griston Holding AG

**Rainer Saxer**, Jura Management AG

**Gianni Suppa**, Holcim (Suisse) AG

**Robert Walder**, Walder Haas Berner AG

**Martin Weder**, ASGB

**Paul Wyss**, Wyss Kies und Beton AG

## COMMISSION MARKETING/MÉDIAS

**Jean-Marc Furrer**, Carrière de l'Aboyeu, Collonges, président

**Beat Foser**, Foser AG

**Gérald Rebetez**, Vigier Beton Romandie AG

**Nadia Bohli**, Holcim (Suisse) AG

**Martin Sollberger**, BLH Belagswerk Hasle AG

**Martin Weder**, ASGB

**Jürg Wyss**, Kieswerk Boningen AG

## COMMISSION INSPECTORAT

**Marius Jungo**, Kieswerk Kiemy AG, président

**Didier Aeby**, Orllati Management SA

**Andreas Blank**, Ernst Frey AG

**Jürg Klages**, BKP Chur AG

**Remo Renfer**, ASGB

**David Waser**, Holcim (Suisse) AG

**Martin Weder**, ASGB

## COMMISSION ENVIRONNEMENT

**Kurt Marti**, Kieshandels AG, président

**Ernst Honegger**, ASGB

**Thomas Hurni**, Hurni Kies- und Betonwerk AG

**Johannes Mederer**, Holcim Granulats et Bétons SA

**Robert Nothnagel**, Holcim (Suisse) AG

**Pascal Remund**, Kästli Bau AG

**Andreas Röthlisberger**, VKB Aargau

**Vincent Tissières**, Carrière de St-Léonard

**Jürg Wyss**, Kieswerk Boningen AG

**Bernhard Zindel**, Logbau AG

## COMMISSION TECHNIQUE

**Daniel Kästli**, Kästli Bau AG, président

**Ernst Honegger**, ASGB, président

**Christian Brunner**, Beton AG Baden-Brugg

**Sandro Coray**, Baugeologie und Geo-Bau-Labor AG

**Stefan Kohler**, Alluvia AG

**Ursina Jenny**, KIBAG Management AG

**Emanuel Meyer**, Jura-Cement-Fabriken AG

**Martin Preisig**, Eberhard Bau AG

**Marc Rohr**, Holcim (Suisse) AG

**Jörg Steck**, Toggenburger AG

**Kurt Strahm**, Vigier Management AG

**Jürg Wolf**, Vetsch Beton AG

### CHANGEMENT DE PERSONNEL AU COMITÉ, À L'OFFICE CENTRAL ET DANS LES COMMISSIONS

L'assemblée générale a élu Christoph Duijts pour remplacer Peter Wellauer au comité. Dans les commissions, Nadia Bohli vient renforcer la commission Marketing et médias. Elle remplace Anja Simka. Le 1<sup>er</sup> juin 2017, Markus Schenker a pris le poste de responsable suppléant de l'Inspectorat à l'office central de l'ASGB.

---

**«Notre industrie des graviers  
et du béton contribue  
de manière essentielle  
à l’approvisionnement  
en matières premières  
minérales, à la fermeture des  
circuits de matériaux et à la  
biodiversité.»**

---

Christoph Eymann, conseiller national (LDP/BS)

# Collaboration avec les associations cantonales

Les plans directeurs cantonaux jouent un rôle essentiel pour la branche des graviers et du béton. Ils constituent des conditions-cadres primordiales pour l'approvisionnement de la population en matières premières minérales primaires et recyclées ainsi que pour le stockage définitif de matériaux minéraux non recyclables. En plus des nouvelles législations, la manière dont elles sont exécutées est également importante. Quinze associations cantonales veillent à ce que les préoccupations de la branche bénéficient également de l'attention qu'elles méritent au plan cantonal, compte tenu de leur importance.

L'ASGB accorde une importance particulière à une coopération ciblée avec les associations cantonales. Pendant l'année sous revue, un groupe de travail spécifique, composé d'André Renggli (président ASGB), Fritz Hurni (président KSE Berne), Marius Jungo (vice-président ASGB), Jean Malcotti (président Association vaudoise des graviers et déchets), Andreas Röthlisberger (membre du comité de l'ASGB et directeur du VKB Argovie) et Martin Weder (directeur ASGB), s'est penché sur l'optimisation de cette coopération. Le groupe de travail a notamment participé à un séminaire portant sur la coopération et ses possibilités d'amélioration, avec les membres du comité de l'ASGB et les directions des associations cantonales.

## **AFGB – Association fribourgeoise de l'industrie des graviers et du béton**

Président: Luc Pasquier  
Secrétariat: Sylvie Bardy

## **ATMI – Associazione Ticinese Materiali Inerti**

Président: Gabriele Rossi

## **AVGB – Association valaisanne de l'industrie des graviers et du béton**

Président: Luis Ricardo  
Directeur: Roland Gruber

## **AVGD – Association vaudoise des graviers et déchets**

Président: Jean Malcotti  
Directeur: Jean-Luc Pirlot

## **FKB Basel – Der Fachverband der Kies- und Betonindustrie Basel**

Président: Dennis Schneider

## **FKB – Fachverband für Kies- und Transportbetonwerke im Kanton Zürich**

Président: Truls Toggenburger

## **FKB Zug-Schwyz**

### **Fachverband für Kies- und Transportbetonwerke**

Président: Beat Minder  
Directeur: Andreas Baumann

## **GEG – Groupement des entreprises genevoises d'extraction de gravier**

Président: Michel Stadelmann  
Directeur: Jacques Roulin

## **KSE Bern – kantonaler Kies- und Betonverband**

Président: Fritz Hurni  
Directeur: Roger Lötscher

## **KSKB – Kantonalverband Steine Kies Beton St. Gallen**

Président: Ueli Jud  
Directeur: Felix Keller

## **LVKB – Luzerner Verband Kies + Beton**

Président: Kurt Marti-Wechsler

## **SKS – Solothurnischer Verband Kies-Steine-Erden**

Président: Rolf Kissling

## **VBBK – Verband Bündner Beton- und Kiesindustrie**

Président: Jörg Oberrauch

## **VKB Aargau – Verband der Kies- + Betonwerke Aargau**

Président: Thomas Merz  
Directeur: Andreas Röthlisberger

## **VTK – Verband Thurgauer Kieswerke**

Président: Kurt Heider

# Comptes annuels

à l'attention de l'assemblée générale

## COMPTE DE RÉSULTAT

	01.01.2017 - 31.12.2017		01.01.2016-31.12.2016		Budget 2017
		%		%	
Cotisations des membres	1 413 276.35		1 372 613.21		1 470 000.00
Membres invités	60 772.00		58 000.00		60 000.00
<b>Cotisations des membres</b>	<b>1 474 048.35</b>		<b>1 430 613.21</b>		<b>1 530 000.00</b>
Inspectorat	865 152.50		763 111.85		830 000.00
Nature/env.	481 918.65		496 974.10		460 000.00
Prestation à tiers	310 231.55		276 490.40		280 000.00
<b>Recettes des prestations</b>	<b>1 657 302.70</b>	<b>52,7</b>	<b>1 536 576.35</b>	<b>51,7</b>	<b>1 570 000.00</b>
Autres recettes	11 937.35		2451.00		10 000.00
<b>Autres recettes sur livraisons et prestations</b>	<b>11 937.35</b>	<b>0,14</b>	<b>2451.00</b>	<b>0,1</b>	<b>10 000.00</b>
<b>RECETTES NETTES SUR LIVRAISONS ET PRESTATIONS</b>	<b>3 143 288.40</b>	<b>100,0</b>	<b>2 969 640.56</b>	<b>100,0</b>	<b>3 110 000.00</b>
Service spécialisé tech.	-87 757.82		-90 402.56		-88 775.00
Inspectorat	-450 830.57		-414 383.85		-460 000.00
Nature/env.	-180 778.10		-163 640.64		-160 000.00
Normes/directives	-28 422.45		-49 603.35		-30 000.00
Ecologie	-9112.75		-10 659.80		-15 000.00
Relations publiques, médias gravier	-186 285.75		-156 067.80		-210 000.00
Formation théorique et pratique, séminaires	11 723.43		5040.73		-10 000.00
Activités politiques	-71 018.15		-43 244.35		-100 000.00
Actions spéciales	-63 201.10		-100 000.00 <sup>1</sup>		-35 000.00
<b>Charges pour prestations achetées</b>	<b>-1 065 683.26</b>	<b>-33,9</b>	<b>-1 022 961.62</b>	<b>-34,4</b>	<b>-1 108 775.00</b>
<b>CHARGES ACTIVITÉS</b>	<b>-1 065 683.26</b>	<b>-33,9</b>	<b>-1 022 961.62</b>	<b>-34,4</b>	<b>-1 108 775.00</b>
<b>BÉNÉFICE BRUT I</b>	<b>2 077 605.14</b>	<b>66,1</b>	<b>1 946 678.94</b>	<b>65,6</b>	<b>2 001 225.00</b>
<b>Charges de personnel</b>	<b>-1 474 218.60</b>	<b>-46,9</b>	<b>-1 273 299.85</b>	<b>-42,9</b>	<b>-1 418 225.00</b>
<b>BÉNÉFICE BRUT II</b>	<b>603 386.54</b>	<b>19,2</b>	<b>673 379.09</b>	<b>22,7</b>	<b>583 000.00</b>
Charges de locaux	-159 899.10		-173 261.00		-145 000.00
Direction/secrétariat	-79 785.34		-100 590.83		-103 000.00
Comité, comité directeur	-90 604.00		-80 581.80		-100 000.00
Assemblée générale	-75 603.13		-16 835.55		-40 000.00
Contributions, dons, associations	-78 145.00		-87 868.00		-75 000.00
Adhésions européennes	-58 339.80		-37 716.12		-65 000.00
<b>Autres charges d'exploitation</b>	<b>-542 376.37</b>	<b>-17,3</b>	<b>-496 853.30</b>	<b>-16,7</b>	<b>-528 000.00</b>
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL AVANT INTÉRÊTS, IMPÔTS ET AMORTISSEMENTS (EBITDA)</b>	<b>61 010.17</b>	<b>1,9</b>	<b>176 525.79</b>	<b>5,9</b>	<b>55 000.00</b>
<b>Amortissements</b>	<b>-63 166.90</b>	<b>-2,0</b>	<b>-87 187.75</b>	<b>-2,9</b>	<b>-30 000.00</b>
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL AVANT INTÉRÊTS ET IMPÔTS (EBIT)</b>	<b>-2156.73</b>	<b>-0,1</b>	<b>89 338.04</b>	<b>3,0</b>	<b>25 000.00</b>
<b>Charges financières</b>	<b>0.00</b>	<b>-</b>	<b>0.00</b>	<b>-</b>	<b>0.00</b>
<b>Produit financier</b>	<b>833.09</b>	<b>0,0</b>	<b>136.32</b>	<b>0,0</b>	<b>1000.00</b>
<b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL AVANT IMPÔTS (EBT)</b>	<b>-1323.64</b>	<b>-0,0</b>	<b>89 474.36</b>	<b>3,0</b>	<b>26 000.00</b>
<b>BÉNÉFICE ANNUEL AVANT IMPÔTS</b>	<b>-1323.64</b>	<b>-0,0</b>	<b>89 474.36</b>	<b>3,0</b>	<b>26 000.00</b>
Taxes cantonales et communales	-5105.85		-4963.70		-5000.00
<b>Impôts directs</b>	<b>-5105.85</b>	<b>-0,2</b>	<b>-4963.70</b>	<b>-0,2</b>	<b>-5000.00</b>
<b>BÉNÉFICE ANNUEL</b>	<b>-6429.49</b>	<b>-0,2</b>	<b>84 510.66</b>	<b>2,8</b>	<b>21 000.00</b>

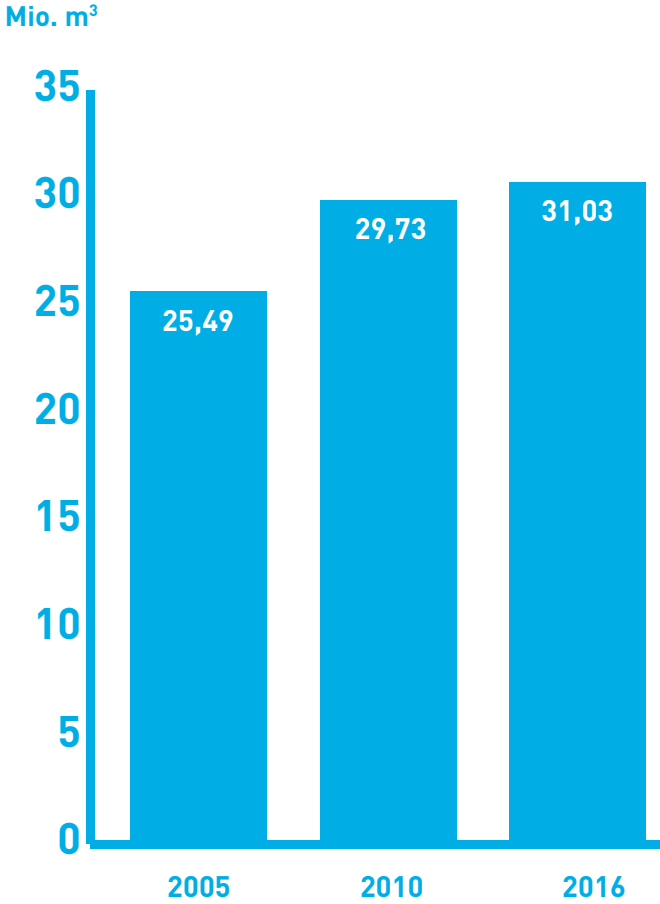
1 Provision CHF 100 000.- pour projets et compensation des fluctuations conjoncturelles

## BILAN

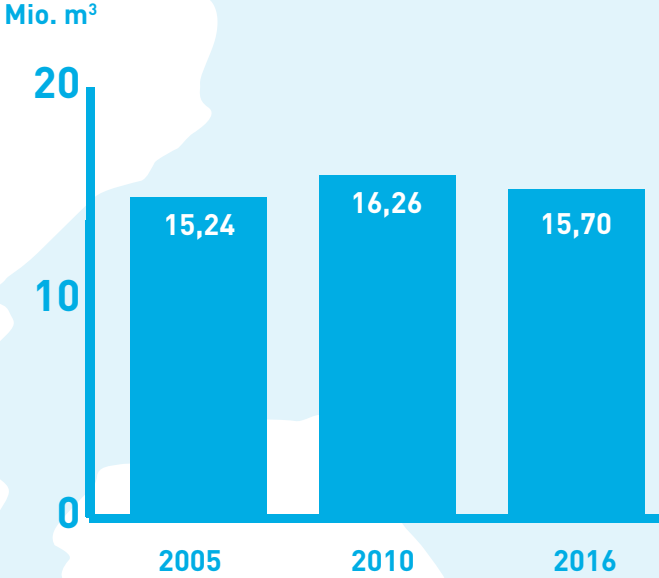
		31.12.2017		31.12.16		Écart
		%		%		
<b>ACTIFS</b>						
Caisses	824.90		2095.15		-1270.25	
Compte chèque postal	660 978.82		774 538.20		-113 559.38	
Comptes courants bancaires	111 791.22		107 612.07		4179.15	
Comptes de placement	267 126.25		267 107.50		18.75	
Dépôts à terme fixe	654 906.15		604 906.15		50 000.00	
<b>Liquidités et actifs détenus à court terme avec cours boursier</b>	<b>1 695 627.34</b>	<b>77,7</b>	<b>1 756 259.07</b>	<b>79,9</b>	<b>-60 631.73</b>	<b>-3,5</b>
Dépôt de garantie UBS	45 287.85		45 283.30		4.55	
Créances sur livraisons et prestations	399 777.40		358 227.05		41 550.35	
Correction de valeur sur créances sur livraisons et prestations	-17 900.00		-17 900.00		0.00	
<b>Créances sur livraisons et prestations</b>	<b>427 165.25</b>	<b>19,6</b>	<b>385 610.35</b>	<b>17,5</b>	<b>41 554.90</b>	<b>10,8</b>
Impôt anticipé	633.35		559.25		74.10	
<b>Autres créances à court terme</b>	<b>633.35</b>	<b>0,0</b>	<b>559.25</b>	<b>0,0</b>	<b>74.10</b>	<b>13,2</b>
Comptes de régularisation des actifs	8326.70		40 596.55		-32 269.85	
<b>Comptes de régularisation des actifs</b>	<b>8326.70</b>	<b>0,4</b>	<b>40 596.55</b>	<b>1,8</b>	<b>-32 269.85</b>	<b>-79,5</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>2 131 752.64</b>	<b>97,7</b>	<b>2 183 025.22</b>	<b>99,3</b>	<b>-51 272.58</b>	<b>2,3</b>
Actions Betonsuisse Marketing	10 000.00		10 000.00		0.00	
<b>Placements financiers</b>	<b>10 000.00</b>	<b>0,5</b>	<b>10 000.00</b>	<b>0,5</b>	<b>0.00</b>	<b>-</b>
Véhicules	1.00		6000.00		-5999.00	
Mobilier de bureau, équipements	1.00		1.00		0.00	
Installations de gestion des données	40 300.00		1.00		40 299.00	
<b>Actifs immobilisés mobiles</b>	<b>40 302.00</b>	<b>1,8</b>	<b>6002.00</b>	<b>0,3</b>	<b>34 300.00</b>	<b>571,5</b>
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>50 302.00</b>	<b>2,3</b>	<b>16 002.00</b>	<b>0,7</b>	<b>34 300.00</b>	<b>214,3</b>
<b>ACTIFS</b>	<b>2 182 054.64</b>	<b>100,0</b>	<b>2 199 027.22</b>	<b>100,0</b>	<b>-16 972.58</b>	<b>-0,8</b>
<b>PASSIFS</b>						
Dettes sur livraisons et prestations	120 186.52		221 562.60		-101 376.08	
<b>Dettes sur livraisons et prestations</b>	<b>120 186.52</b>	<b>5,5</b>	<b>221 562.60</b>	<b>10,1</b>	<b>-101 376.08</b>	<b>39,6</b>
Autres dettes à court terme	22 492.79		14 161.95		8330.84	
<b>Autres dettes à court terme</b>	<b>22 492.79</b>	<b>1,0</b>	<b>14 161.95</b>	<b>0,6</b>	<b>8330.84</b>	<b>22,6</b>
Comptes de régularisation des passifs	199 469.85		118 139.90		81 329.95	
<b>Comptes de régularisation des passifs</b>	<b>199 469.85</b>	<b>9,1</b>	<b>118 139.90</b>	<b>5,4</b>	<b>81 329.95</b>	<b>23,4</b>
<b>Capital étranger à court terme</b>	<b>342 149.16</b>	<b>15,7</b>	<b>353 864.45</b>	<b>16,1</b>	<b>-11 715.29</b>	<b>33,0</b>
Provision KSE	38 715.37		37 543.17		1172.20	
Provision projets	315 000.00		315 000.00		0.00	
<b>Provisions</b>	<b>353 715.37</b>	<b>16,2</b>	<b>352 543.17</b>	<b>16,0</b>	<b>1172.20</b>	<b>0,3</b>
<b>Capital étranger à long terme</b>	<b>353 715.37</b>	<b>16,2</b>	<b>352 543.17</b>	<b>16,0</b>	<b>101 274.85</b>	<b>0,3</b>
<b>CAPITAL ÉTRANGER</b>	<b>695 864.53</b>	<b>31,9</b>	<b>706 407.62</b>	<b>32,1</b>	<b>-10 543.09</b>	<b>-1,5</b>
Fortune au 01.01	1 492 619.60		1 408 108.94		84 510.66	
Bénéfice annuel	-6429.49		84 510.66		-90 940.15	
Fortune au 31.12	1 486 190.11		1 492 619.60		-6429.49	
<b>CAPITAL PROPRE</b>	<b>1 486 190.11</b>	<b>68,1</b>	<b>1 492 619.60</b>	<b>67,9</b>	<b>-6429.49</b>	<b>-0,4</b>
<b>PASSIFS</b>	<b>2 182 054.64</b>	<b>100,0</b>	<b>2 199 027.22</b>	<b>100,0</b>	<b>-16 972.58</b>	<b>-0,8</b>

# CHIFFRES ET FAITS SUR L

## Production granulats pierreux



## Production béton



# LE GRAVIER ET LE BÉTON



Effectifs  
env.

**3900**



Gravières et  
usines à béton  
env.

**503**



Degré d'organisation de l'ASGB  
(entreprises des graviers et du  
béton affiliées)

**>95%**



Part des déchets de  
chantier recyclés  
env.

**90%**



Surfaces naturelles  
pendant l'extraction  
env.

**700 ha**  
(980 terrains de football)



Chiffre d'affaires industrie  
des graviers et du béton  
env.

**2,4 mil-  
liards**

# Sable, gravier et béton – bon à savoir

## **POURQUOI FAUT-IL DU SABLE ET DU GRAVIER?**

Le sable et le gravier sont les principaux matériaux de base du secteur de la construction. Nous habitons et travaillons tous dans des bâtiments construits à partir de sable et de gravier. Nous roulons sur des routes dont la couche portante est composée de gravier, et le revêtement de gravillons et d'asphalte. Lorsque nous voyageons en train, nous empruntons une voie en ballast dur. En Suisse, chaque habitant consomme environ un camion de gravier par an.

## **OÙ SONT EXTRAITES LES MATIÈRES PREMIÈRES?**

Le sable et le gravier sont les seules matières premières qu'on trouve en grandes quantités chez nous. La Suisse fait même partie des pays les plus riches en gravier du monde.

La plus grande partie de l'extraction se fait par voie sèche. Il existe aussi des réserves dans de nombreux lacs, et dans les régions montagneuses, le gravier est transporté en aval par les rivières, où il est extrait directement des cours d'eau à l'aide de pelles mécaniques. Cela constitue souvent une mesure essentielle dans le cadre de la protection contre les crues. Contrairement à l'extraction maritime du sable, l'extraction du gravier en Suisse favorise la faune et la flore. Les matières premières minérales peuvent en outre être recyclées plusieurs fois.

## **DE QUOI EST COMPOSÉ LE BÉTON?**

Le béton est un mélange de sable, de gravier, de ciment (liant à base de calcaire et de marne) et d'eau.

## **QUELS SONT LES DOMAINES D'UTILISATION ET LES AVANTAGES DU BÉTON?**

Le béton est le matériau de construction le plus utilisé, et de loin. Il est polyvalent: il sert à construire des lotissements et des bâtiments commerciaux, des immeubles, des ponts, des tunnels, des maisons individuelles ou encore des bâtiments très design.

Le béton est préparé dans le respect de l'environnement, résiste à la pression, a une longue durée de vie, dispose de propriétés d'accumulation de la chaleur et du froid uniques, est malléable à souhait et néanmoins économique.

## **QUELLES SONT LES MISSIONS DES ENTREPRISES DE GRAVIER ET DE BÉTON?**

Les membres de l'ASGB garantissent l'approvisionnement durable de la Suisse en matières premières minérales, la production de béton et donc le fonctionnement du secteur de la construction national avec ses 320 000 emplois. Plus de 90% des besoins de la Suisse en gravier et béton sont couverts par la production intérieure.

En outre, les membres de l'ASGB veillent à la valorisation écologique des matériaux d'excavation et, après l'extraction, créent des paysages et des oasis naturels riches grâce à une remise en culture minutieuse. Ainsi, de nombreuses espèces végétales et animales, quelquefois rares, trouvent un biotope, ce qui est la preuve d'une contribution précieuse à la biodiversité et à la protection des espèces.

## **QUELLES CONDITIONS-CADRES POLITIQUES SONT IMPORTANTES POUR LA BRANCHE?**

La branche veut assumer sa responsabilité grâce à ses propres initiatives entrepreneuriales. Nous avons déjà fait des pas dans ce sens avec la mise en place d'un inspectorat et d'un centre interne de certification des produits ainsi que du bureau technique Nature et sol. Il faut à cet effet des conditions réglementaires libérales.

Les entreprises investissent des sommes importantes dans l'exploitation de gravières et d'usines à béton, dans des installations de recyclage ainsi que dans l'acquisition de nouveaux sites d'extraction. Elles doivent donc pouvoir compter sur des conditions-cadres stables et favorables à l'économie pour rester compétitives malgré la baisse des marges et la concurrence étrangère.

Lors de la détermination des sites d'extraction dans la planification de l'approvisionnement, des conflits d'intérêts nécessitent régulièrement un examen approfondi et clairvoyant. Dans de nombreux cas, l'extraction des matières et donc l'approvisionnement essentiel en matières premières minérales sont limités, voire rendus impossibles en raison de droits d'utilisation divergents. L'extraction du gravier disponible à l'échelle nationale doit être garantie à l'avenir aussi. Sans oublier que les transports courts profitent également à l'environnement.

## **À COMBIEN S'ÉLÈVE LA CONTRIBUTION DE LA BRANCHE À L'ÉCONOMIE SUISSE?**

Avec un chiffre d'affaires de près de 2,4 milliards de francs, l'industrie des graviers et du béton apporte une contribution précieuse à la création de valeur et à la prospérité de la Suisse. En tant que principal fournisseur du secteur de la construction, la branche assure un emploi à environ 320 000 personnes dans notre pays. Elle fait donc partie des secteurs les plus vitaux de l'économie suisse.

Plus d'informations et commande de matériel d'information sur [www.fskb.ch](http://www.fskb.ch)



# Droit et politique

En 2017, la priorité a été donnée à l'élaboration des différentes aides à l'exécution relatives à l'ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets (OLED), la révision II de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT II) ainsi que la politique patronale.

## LÉGISLATION SUR LES DÉCHETS / LÉGISLATION SUR LES RESSOURCES

### ORDONNANCE SUR LA LIMITATION ET L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS (OLED)

L'OLED est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Même si le travail en relation avec les aides à l'exécution a bien avancé dans de nombreux secteurs, il reste beaucoup de questions concernant l'application pendant cette deuxième année d'exécution. Pour trouver des solutions les plus pratiques possibles à ces questions, le groupe de travail OLED de l'ASGB s'est réuni plusieurs fois sous l'égide de Lionel Lathion. Dans divers cas, il a su apporter des solutions qui ont été accueillies positivement dans les entreprises. Il a également apporté son aide aux délégués de l'ASGB dans les différents groupes de travail de l'aide à l'exécution de l'OLED de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), contribuant ainsi à la mise en place de solutions pratiques, tenant compte des aspects économiques. Les questions portaient principalement sur le concept d'élimination, une élimination écologique des déchets de chantier, l'état de la technique, la formation et le perfectionnement en rapport avec l'OLED, le reporting, la valorisation des matériaux d'excavation propres et la préparation par voie humide des gravats bitumeux.

#### Concept d'élimination (élimination écologique des déchets)

Concernant le concept d'élimination, les différentes préoccupations de l'ASGB peuvent être résumées comme suit:

- Protection des exploitants de décharge contre les risques inacceptables lors de la réception de matériaux
- Prescriptions pertinentes et pratiques pour l'élaboration des concepts d'élimination qui doivent aussi inclure le domaine de l'excavation
- Prise en compte des risques des différents types de décharge dans la détermination des mesures de protection
- Planification d'une activité d'inspection basée sur l'infrastructure existante
- Harmonisation adéquate à l'échelle de la Suisse

Les préoccupations ont été thématiques à diverses occasions. L'aide à l'exécution sur les déchets de chantier devrait être mise en consultation et entrer en vigueur en 2019. La séparation des pouvoirs entre la Confédération, les cantons et les communes limite nettement la marge de manœuvre de la Confédération, notamment en ce qui concerne les procédures de permis de construire. Il n'est donc pas certain que l'aide à l'exécution soit appliquée de manière uniforme dans toute la Suisse. Il pourra y avoir des différences entre cantons.



L'ASGB s'engage aussi en faveur d'une obligation de tri durable. Divers milieux demandent la mise en place d'une obligation de tri bureaucratique et laborieuse, qui nécessiterait des cantons qu'ils veillent à ce que toutes les particules revalorisables soient séparées dans les matériaux de déconstruction et d'excavation avant leur stockage dans une décharge, sans en supporter les coûts. L'ASGB a rejeté cette proposition. Elle exige que les entreprises puissent décider des particules à trier et de celles à stocker définitivement en se basant sur la proportionnalité économique, la faisabilité technique et l'utilité écologique, dans le sens d'un développement durable.

#### Etat de la technique

Lors de l'élaboration de l'OLED, l'ASGB avait à plusieurs reprises pris position concernant la description de l'état de la technique pour les décharges. Pour l'ASGB, les principes suivants doivent être respectés en ce qui concerne l'usage du terme «état de la technique»:

- Lors de l'application du terme «état de la technique», un contrôle de proportionnalité doit être effectué au cas par cas concernant l'acceptabilité économique.
- Si une branche compte une grande diversité de classes d'entreprises, il ne faut pas prendre l'entreprise moyenne de l'ensemble de la branche comme référence, mais l'entreprise moyenne de chaque classe de la branche pour déterminer l'état de la technique.
- L'état de la technique présuppose aussi que les procédures, dispositifs et principes de fonctionnement requis soient possibles dans les entreprises.

L'ASGB exige donc que ces principes soient thématiques dans l'aide à l'exécution «Dispositions générales» et a eu l'occasion à plusieurs reprises de s'exprimer sur le sujet. L'aide à l'exécution «Dispositions générales» devrait entrer en consultation courant 2018.

### Formation et perfectionnement OLED

Aux yeux de l'ASGB, il est essentiel que tous les prestataires en formation continue intéressés puissent participer à la formation

GROUPE D'ACCOMPAGNEMENT OLED		
NOM	PRÉNOM	ENTREPRISE
Aeby	Didier	LMT SA (Groupe Orllati)
Baiche	Félix	Holcim (Suisse) SA
Burkhalter	Mike	Vigier Beton
Geiges	Stefan	Karl Geiges AG
Gendre	Joël	Catellani SA
Honegger	Ernst	ASGB
Jud	Ueli	Johann Müller AG
Keller	Daniel	KIBAG Management AG
Koch	Urs	Koch AG
Lathion	Lionel	Lathion SA Carrières & Garages
Lenz	Gion	VBBK Graubünden
Malcotti	Jean	Grisoni-Zaugg SA
Michel-Bersier	Marguerite	Bersier SA
Moll	Andreas	Toggenburger AG
Norgan	Kurt	KIBAG RE AG
Paratte	Sebastien	CSD Ingenieurs SA
Pasquier	Luc	JPF Construction SA
Petit	Engueran	Cand-Landi
Preisig	Martin	Eberhard Bau AG
Quirici	Raffaele	HASTAG (Zürich) AG
Rey	Markus	Recycling Center Wannan AG
Ricardo	Luis	FAMSA
Richard	Nicolas	Ronchi
Rogenmoser	Patrik	HASTAG (Zürich) AG
Röthlisberger	Andreas	VKB Aargau - Verband der Kies- + Betonwerke
Schilling	Christian Urban	Kies AG Aaretal KAGA
Van der Haegen	Patric	Eberhard AG
Weder	Martin	ASGB
Fracheboud	Patrick	CSD Ingenieurs SA
Fröhlich	Alexandra	CSD Ingenieurs SA
Shabanay	Gazmend	Vigier Beton
Wetzig	Volker	ASGB

et au perfectionnement des collaborateurs des décharges et des autres installations d'élimination des déchets s'ils remplissent les exigences imposées dans l'aide à l'exécution «Dispositions générales». Il faut éviter tout monopole qui limiterait l'innovation à moyen terme dans la formation continue. L'association s'engage donc en faveur de la création de conditions équitables pour tous les prestataires de formation grâce à des dispositions transparentes dans l'aide à l'exécution pour, en finalité, obtenir une qualité de formation et de perfectionnement suffisante. Comme cela



a déjà été fait pour les chauffeurs professionnels dans le cadre de l'ordonnance réglant l'admission des chauffeurs, l'ASGB préconise la définition des conditions-cadres de la formation et du perfectionnement en rapport avec les décharges dans l'aide à l'exécution «Dispositions générales». Les cantons seraient alors responsables de l'application de la formation et du perfectionnement en rapport avec les décharges, tandis que l'Union pour les déchets et les ressources auprès de la Confédération et des cantons (Cercle déchets) assurerait une fonction de coordination. Si nécessaire, le Cercle déchets pourrait aussi s'adjoindre les services d'un organe de certification (par ex. eduQua) spécialisé et accrédité afin de garantir une bonne assurance qualité et une évaluation objective et professionnelle des standards de formation.

L'ASGB demande donc que l'OFEV définisse les exigences fondamentales en matière de perfectionnement OLED (par ex. nombre minimum d'heures de formation et de perfectionnement des collaborateurs dans les décharges de type A-E avec ou sans fonction d'encadrement, cadence des cours de répétition, attestation des séances de perfectionnement), en coordination avec les associations de la branche. De plus, l'OFEV doit garantir l'ouverture du marché de la formation OLED en collaboration avec les cantons et s'assurer que tous les prestataires correspondants puissent proposer des offres de formation continue sans aucune discrimination s'ils remplissent les exigences de qualité. Les cantons veillent à ce que la qualité des offres de perfectionnement OLED proposées soit garantie à tout instant et adaptée à l'état de la technique, si nécessaire avec le concours d'un organe de certification accrédité.

### Rapport

L'OLED oblige les cantons à fournir chaque année à l'OFEV un compte-rendu de toutes les quantités de déchets à éliminer sur le territoire cantonal afin d'organiser une planification évolutive des déchets à l'échelle de la Suisse. Les cantons doivent par ailleurs transmettre chaque année à l'OFEV un registre des décharges autorisées sur le territoire cantonal et tous les cinq ans, un rapport sur l'exploitation et l'état des décharges exploitées dans

le canton. Les cantons peuvent également demander des informations complémentaires aux entreprises, si celles-ci sont nécessaires à la réalisation de la planification cantonale des déchets.

Sur le principe, l'ASGB salue la transparence ainsi créée dans le domaine de l'économie des déchets. Selon elle, il est toutefois essentiel que les rapports suivent les directives suivantes:

- Les données demandées aux entreprises doivent toujours correspondre à un besoin objectif et justifiable.
- Les données des entreprises sont par principe traitées en toute confidentialité et sont donc transmises directement ou de manière cryptée aux cantons, qui ne pourront les communiquer à des tiers que sous forme d'une synthèse statistique.
- Il convient de cibler une solution sans doublons pour l'ensemble du secteur du traitement et de l'élimination de déchets (OLED, OMoD et OTAS).
- Les données des entreprises doivent être plausibilisées par les cantons, en s'appuyant par exemple sur des inspectorats, qui ne pourront être agréés que s'ils justifient de la neutralité requise (par ex. accréditation selon ISO/IEC 17020).
- Concernant le transfert électronique des données, il convient d'utiliser des systèmes ouverts qui présupposent que les cantons mettent à disposition une interface, imposent l'utilisation de cette dernière, mais laissent les entreprises et associations choisir les logiciels qu'elles utiliseront pour transférer leurs données vers cette interface. Il faut éviter tout monopole qui limiterait l'innovation à moyen terme.
- En matière de terminologie, il faut tenir compte de la loi sur les produits de construction (OPCo), y compris la liste des normes techniques harmonisées.
- Les rapports doivent être organisés de manière à rester neutres sur le plan concurrentiel et à respecter la loi sur les cartels.

A plusieurs reprises, l'ASGB a eu l'occasion d'expliquer ses lignes directrices en matière de reporting. Dans ce cadre, il s'est avéré que celles-ci n'étaient pas respectées dans leur intégralité notamment par certains cantons et, curieusement aussi, par diverses associations économiques. La consultation sur l'aide à l'exécution «Rapports» a été ouverte fin 2017. L'ASGB est confiante et pense que la branche pourra vivre avec l'aide à l'exécution «Rapports» qui sera mise en place. Elle s'engagera en faveur d'une exécution ouverte, économique et proche de la réalité.

### Revalorisation des matériaux d'excavation propres

Il est impératif que la déclaration des matériaux soit fiable pour la revalorisation des matériaux d'excavation et/ou de démolition propres. Les principes à cet égard sont définis dans le module «Rapports». Une distinction sera aussi faite entre les charges géologiques et anthropiques, essentielles pour l'évaluation des matériaux. Les matériaux d'excavation ou de démolition propres sont généralement utilisés pour remblayer des mines. L'objectif est que l'industrie des graviers puisse décider si une partie des matériaux (par ex. fraction de gravier) peut être préparée et revalorisée comme matière première. (Voir explications sur l'état de la technique)

### Déchets de chantier minéraux – préparation par voie humide de gravats bitumeux en ligne de mire

Dans la partie du module «Déchets de chantier minéraux», l'OFEV veut tenir compte des dernières études sur l'utilisation de gravats bitumeux préparés par voie humide. L'objectif est principalement d'accroître le domaine d'utilisation de ces gravats et donc d'élargir les circuits de matériaux. L'ASGB soutient pleinement cette initiative et demande à l'OFEV d'autoriser son utilisation dans le cadre d'une procédure simplifiée, en fonction du procédé de préparation ou après justification des caractéristiques environnementales:

- Préparation par voie sèche – intégration avec recouvrement (sans justification explicite des caractéristiques environnementales)
- Préparation par voie humide – intégration avec ou sans recouvrement (sans justification explicite des caractéristiques environnementales)
- Intégration avec ou sans recouvrement selon les caractéristiques environnementales justifiées

### BOUES DE LAVAGE DU GRAVIER

Les boues de lavage du gravier sont des matières minérales de qualité, présentes à hauteur d'environ 3 millions de tonnes dans les gravières suisses. L'ASGB a étudié la composition de ces boues de lavage dans le cadre d'une étude de prélèvements provenant de toute la Suisse. Cette démarche a été initiée afin de montrer l'existence de canaux de revalorisation alternatifs pour les boues de lavage du gravier. Les analyses ont montré qu'il n'existait pas de composition type pour les boues de lavage, mais qu'elle variait considérablement en fonction des sites, permettant ainsi de ne répondre que partiellement aux différents besoins d'éventuels clients. Des modélisations ont toutefois prouvé qu'en effectuant un mélange ciblé des boues de lavage du gravier, on pouvait répondre aux besoins des clients industriels. Les plus grands champs d'application sont présents dans l'agriculture. Des clari-



fications sont en cours à cet égard avec l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG). Il faut évaluer l'origine (géogénique ou anthropique) des métaux lourds contenus dans les boues de lavage du gravier, ainsi que leur capacité de mobilisation. Il faut définir les méthodes d'analyse et valeurs limites applicables pour éviter que les résultats des lavages ne soient évalués avec les valeurs limites des tests de lixivation.

## AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

### LOI SUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (LAT) – RÉVISION 2

Le Conseil fédéral devait faire entrer en vigueur la révision de la loi sur l'aménagement du territoire mi-2017. Curieusement, le projet de modification contenait diverses dispositions restrictives, notamment en ce qui concerne la protection des surfaces d'assolement. L'ASGB a donc exigé la suppression définitive de ces dispositions dans le décret de modification, du moins pour l'exploitation temporaire du sol, comme c'est le cas pour l'extraction de gravier, ainsi que l'organisation d'une consultation ordinaire. En avril 2017, l'ASGB a été informée de la demande envoyée au Conseil fédéral de procéder à une consultation pour les éléments nouveaux par rapport au projet de consultation de décembre 2014. En juin 2017, l'ASGB a été invitée à prendre position sur ledit projet de consultation. Après le contrôle interne du projet par les organes directeurs et spécialisés, il a été décidé de rejeter le projet de consultation sur le fond, de demander qu'il n'entre pas en vigueur et de justifier ces décisions notamment par les réflexions suivantes:

- Demande manquante du Parlement
- Le Plan sectoriel des surfaces d'assolement (SDA) fait ses preuves. Par conséquent, la protection des surfaces d'assolement doit être thématifiée, comme cela a été proposé par le Conseil fédéral en décembre 2015, non pas dans le cadre d'une révision de la loi, mais d'une révision du plan sectoriel SDA.
- La mise en place globale de la protection renforcée des surfaces d'assolement affaiblit la fonction directrice de l'aménagement du territoire et la pesée générale des intérêts.
- Le projet de consultation ignore les répercussions différentes en matière d'aménagement du territoire selon que l'exploitation du sol est durable ou temporaire.
- En général, l'excavation de matériaux n'impacte qu'une fraction (environ 1/3) des surfaces d'assolement.

Parallèlement, l'ASGB a rappelé sa prise de position de mai 2015 en demandant la poursuite du projet sur cette base. Actuellement, l'Office fédéral du développement territorial est en train de vérifier les prises de position et de faire évoluer le projet en conséquence.

### COMPENSATION DE PLUS-VALUE

Étant donné que l'extraction de gravier n'est pas une utilisation du sol durable mais seulement temporaire, et que, de ce fait, elle ne peut contribuer à la densification du parc immobilier, elle est intégralement libérée de la compensation de plus-value dans le cadre de la solution minimale préconisée par la Confédération. Comme l'autorité financière et fiscale est du ressort des cantons, l'assemblée fédérale n'a pu déterminer ces consignes qu'en tant que solution minimale. Aujourd'hui, presque tous les cantons ont com-



mené à élaborer des projets de loi cantonaux. Tous les cantons font sciemment la distinction entre des plus-values temporaires et durables. Les cantons de Berne et Genève, qui pratiquent la compensation de plus-value depuis longtemps, auraient tendance à facturer une redevance réduite sur les plus-values temporaires et donc aussi sur l'extraction de matériaux. Dans tous les autres cantons, la tendance est en faveur d'une exonération complète de la compensation de plus-value pour l'extraction de matériaux.

### MARCHÉS PUBLICS (LMP)

L'ASGB s'engage afin que les prestataires nationaux de granulats pierreux profitent des mêmes conditions a minima que leurs concurrents étrangers. Nous sommes persuadés qu'il faut agir à cet égard dans différents secteurs comme par exemple les transports, l'application des réglementations de douane ou les appels d'offres publics. Nous avons donc soumis la problématique à discussion lors de la rencontre parlementaire de mars 2017 et nous nous engageons dans le cadre de la révision de la loi sur les marchés publics, même si la marge de manœuvre est très restreinte en raison des relations et accords commerciaux internationaux (WTO, Gatt, etc.). Avec l'aide des associations cantonales, nous essayons également de faire pression, dans le cadre des appels d'offres, auprès des cantons et des communes pour que l'approvisionnement décentralisé de matières premières locales se voie enfin accorder la priorité qu'il mérite, et notamment dans les régions frontalières.

## NATURE, SOL ET ENVIRONNEMENT

### RÉVISION DE L'INVENTAIRE FÉDÉRAL DES PAYSAGES, SITES ET MONUMENTS NATURELS (OIFP)

Le 1<sup>er</sup> juin 2017, le Conseil fédéral a annoncé l'entrée en vigueur de la révision de l'OIFP. 162 objets ont fait l'objet d'une nouvelle description, avec l'ajout d'objectifs de protection spécifiques. Les principales conséquences peuvent être résumées comme suit:

- Les cantons et les communes doivent prendre en compte les inventaires fédéraux dans le cadre de leurs missions.
- Les descriptifs de chaque objet déterminent dans le détail les aspects paysagers et interactions qui font l'importance nationale d'un objet en particulier et les objectifs de protection applicables.
- Les cantons veillent à ce que le grand public soit impliqué en cas de modification de l'inventaire.
- Il est reconnu que les paysages culturels sont en mutation, que cette mutation doit rester possible et que seule la spécificité du paysage doit être inventoriée.
- De manière générale, l'approvisionnement des matières premières est une mission cantonale ou communale. Il faut donc «seulement» porter une attention suffisante aux projets inventoriés par la Confédération. Si l'octroi d'une concession ou autorisation implique toutefois une mission fédérale (par ex. protection des oiseaux ou intervention technique dans des eaux), les interventions doivent être justifiées par un intérêt égal ou supérieur.

Même si toutes les préoccupations n'ont pas été prises en compte, l'ASGB peut globalement vivre avec le texte de l'ordonnance. Elle

accompagnera l'application du projet dans la pratique, continuera de se pencher sur les questions en suspens et aidera les entreprises et associations cantonales dans leurs engagements à cet égard.

### ORDONNANCE SUR LA PROTECTION DES BIOTOPES

Le Conseil fédéral a proclamé l'entrée en vigueur de ce train d'ordonnances révisées (protection des zones alluviales, protection des amphibiens, prairies, bas-marais et sites marécageux) le 1<sup>er</sup> novembre 2017. Les décrets définitifs prouvent que l'OFEV n'a pas procédé à des changements essentiels. Dans certains cas à l'origine de conflits concernant l'extraction de matériaux, il a été possible, sous l'égide de l'ASGB, d'organiser des tables rondes avec des représentants de l'entreprise concernée, du canton, de l'OFEV et de l'ASGB pour trouver des solutions acceptées par tous.

### PROTECTION DE L'AIR

La plupart des engins dans les gravières sont équipés de filtres à particules. La gestion respectueuse de l'air si précieux est d'ailleurs une préoccupation essentielle de la branche. Pendant l'année sous revue, divers entretiens ont été menés avec le canton du Valais pour parler de la légitimité juridique de l'obligation de filtre à particules dans les gravières. Lors de ces entretiens, les accords pertinents entre la Suisse et la CE, la Convention OMC sur les entraves techniques au commerce, l'obligation d'égalité de traitement, le terme d'installation au sens de la loi sur la protection de l'environnement et la hiérarchie des normes juridiques ont également été abordés. L'objectif de ces entretiens consiste à trouver une solution qui rassemble tous les partenaires en ce qui concerne la protection de l'air dans les sites d'extraction de matériaux.

### LOI SUR LES PRODUITS DE CONSTRUCTION (LPCO)

L'élément central pour le fabricant de produits de construction réside dans la gestion d'une documentation de qualité contrôlée par l'organe de certification accrédité dans le cadre du contrôle de pro-



duction en usine (CPU). La loi sur les produits de construction (LPCo) prévoit aussi que le fabricant de produits basés sur des normes harmonisées doit établir des déclarations de performances au moment de leur mise sur le marché et que la responsabilité des caractéristiques du produit de construction lui incombe. Cette année, l'Office fédéral de la logistique (OFCL) a commencé à vérifier aléatoirement l'application de la surveillance de marché, y compris la remise de déclarations de performances conformes, et à sanctionner les manquements.

## POLITIQUE PATRONALE

### ASSUJETTISSEMENT À LA CONVENTION NATIONALE (CN) ET AU CONTRAT COLLECTIF DE TRAVAIL POUR LA RETRAITE ANTICIPÉE (CCT RA)

Les 2 mai 2017 et 7 août 2017, le Conseil fédéral a décidé d'exclure les décharges ainsi que les personnels y travaillant à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 du champ d'application de la CN et du CCT RA, conformément à l'art. 35 de l'ordonnance sur l'élimination des déchets OLED (types A-E). Cette décision signifie que toute l'industrie des granulats pierreux est exclue des dispositions de la CN et du CCT RA, c'est-à-dire toutes les entreprises qui extraient, préparent des granulats pierreux en dehors des chantiers à partir de sources primaires et secondaires, fabriquent du béton prêt à l'emploi avec des installations stationnaires et/ou exploitent des décharges de types A et/ou B et/ou des installations de tri de déchets de chantier en dehors des chantiers. Ainsi, une très ancienne préoccupation de l'ASGB est devenue réalité.

La Fondation CCT RA a commencé à vouloir obliger par voie juridique certaines entreprises de notre branche au cas par cas à se soumettre au CCT RA, dans l'espoir que les cas fassent jurisprudence. Ces affaires portent principalement sur la perception rétroactive de cotisations CCT RA et sur la soumission des chauffeurs. Dans différentes affaires, elle déclare également que les décisions du Conseil fédéral sont illicites. Le fondement juridique n'est pas justifié selon nous. Dans de nombreux cas, l'office central a conseillé les entreprises concernées et leurs avocats tout en assurant une fonction de coordination.

### CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL POUR L'INDUSTRIE DES GRANULATS PIERREUX (CCT IGP) / CONDITIONS DE TRAVAIL DE L'INDUSTRIE DES GRANULATS PIERREUX

Pendant l'année sous revue aussi, les syndicats unia et syna n'ont pas repris les négociations qu'ils ont abandonnées unilatéralement autour d'une CCT IGP. L'ASGB reste intéressée par un partenariat social qui serait axé sur les besoins des salariés et des employeurs.

De plus en plus d'entreprises commencent à appliquer les CT IGP (cf. [www.fskb.ch](http://www.fskb.ch)), approuvées en 2015 par l'assemblée générale de l'asr Recyclage matériaux construction Suisse et l'ASGB. Les CT IGP ne contiennent pas de prescriptions obligatoires, mais seulement facultatives. Elles garantissent l'exercice d'une politique salariale conforme à toutes les dispositions légales dans les entreprises, capable de tenir compte efficacement des spécificités de la branche.



### SALAIRES 2018

L'ensemble de l'industrie des granulats pierreux étant désormais exclue du champ d'application de la CN, il n'y a pas d'obligation concernant les adaptations salariales en 2018. La direction de l'association a recommandé aux membres de renoncer à l'octroi d'une augmentation générale basée sur l'inflation et d'augmenter en lieu et place la masse salariale de 0,7% environ en 2017, et d'augmenter les salaires de manière ciblée, individuelle et en fonction des performances en 2018. Cette préconisation tient compte du fait que notre branche tend vers une stabilisation du volume de transactions dans l'année à venir et que la compétitivité en matière de prix a gagné en ampleur.

# Technique

**Les travaux de révision du cahier technique SIA «Béton de recyclage» ainsi que l'élaboration d'indicateurs de produits, nécessaires à la réalisation de justificatifs de développement durable comparables partout en Europe, étaient au centre des préoccupations en 2017. De grandes avancées ont également été faites concernant l'efficacité énergétique grâce à la coopération avec Enerprice Partners AG.**

## NORMALISATION DES PRODUITS DE CONSTRUCTION

La normalisation des produits de construction qui impacte l'industrie des graviers et du béton suisse n'a pas connu de changements fondamentaux pendant l'année sous revue. Les normes sur les produits en béton avaient en effet été révisées récemment et la deuxième génération de normes applicables aux granulats pierreux qui concernent notre branche ont été reportées de plusieurs années sur le plan européen. Les difficultés rencontrées portent principalement sur la forme juridique et n'ont rien à voir avec des questions techniques. D'une part, cela est dû au fait que, dans l'UE, on ne peut élaborer des normes sur les produits de construction qu'en présence d'une mission concrète de la Commission européenne et que la norme ainsi créée ne peut entrer en vigueur que si son contenu répond avec précision à la mission de la Commission. D'autre part, certaines difficultés dans la normalisation des granulats pierreux en UE reposent sur le fait qu'il y a eu une révision de la législation sur les produits de construction entre la première et la deuxième génération de normes, avec pour conséquence un changement de paradigme. Alors qu'autrefois, c'était la conformité d'un produit avec la norme en vigueur qui prévalait, aujourd'hui, c'est la performance prouvée d'un produit sur la base de la norme applicable qui fait foi, avec des répercussions correspondantes sur les formulations juridiques des normes.

Le seul point qui vaut d'être cité est la reprise des travaux de révision du cahier technique SIA «Béton de recyclage». Ces travaux devenaient urgents dans la mesure où ce cahier technique n'est plus tout à fait compatible avec la norme actuelle sur les produits en béton et qu'il ne tient pas compte des préoccupations modernes d'une économie en circuit fermé, dans l'esprit d'une construction durable. La révision de ce cahier technique devrait être terminée en 2018.

## DÉCLARATIONS ENVIRONNEMENTALES DES PRODUITS

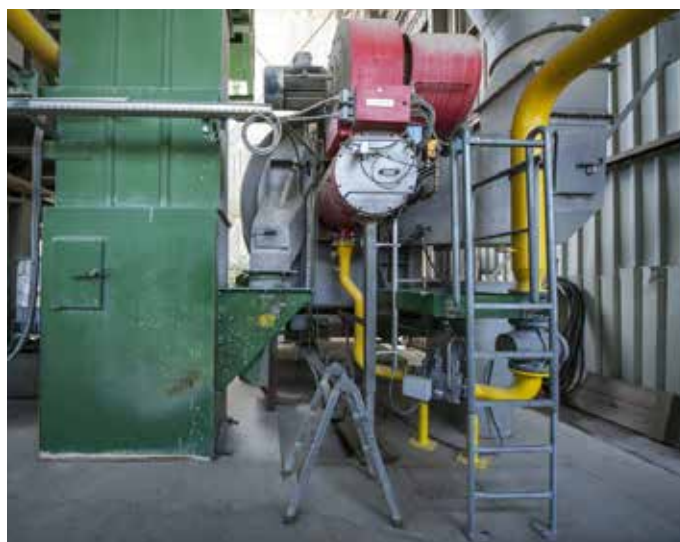
Avec les changements climatiques de plus en plus visibles, la prise de conscience de la société quant à une gestion durable des ressources grandit. Dans le secteur de la construction aussi, que ce soit pour les immeubles ou les infrastructures, les justificatifs de durabilité gagnent en importance, souvent grâce à la labellisation. Ces justificatifs nécessitent une quantification reconnue de la compatibilité écologique des matériaux utilisés pour un ouvrage. L'industrie des graviers et du béton se montre ouverte à cette transparence et pendant l'année sous revue, l'ASGB a décidé, de

sa propre initiative, d'élaborer les indicateurs applicables aux produits de son industrie, nécessaires pour générer des justificatifs de développement durable comparables à l'échelle de l'Europe. Pour y parvenir, l'association s'appuie sur des méthodes reconnues en Europe et sur les règles du jeu des normes CEN, que la Suisse s'est engagée à respecter et qui sont harmonisées avec la loi sur les produits de construction.

Au début de l'année sous revue, l'ASGB a donné en mandat l'élaboration de déclarations environnementales des produits (DEP) pour les granulats pierreux, afin de les faire vérifier par un organe indépendant conformément aux dispositions des normes CEN. Les produits pris en compte sont des granulats pierreux naturels et recyclés. A la fin de l'année sous revue, les déclarations environnementales étaient achevées, tandis que les vérifications associées étaient encore en cours. Leur publication aura donc lieu en 2018. Les experts externes consultés sont accompagnés par la Commission technique de l'ASGB.

## EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Enerprice Partners AG suit et accompagne près de 15 gravières et 10 usines à béton sur mandat de l'Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEc). L'affiliation à l'AEnEc permet aux entreprises de se libérer des taxes CO<sub>2</sub> et de se décharger des prescriptions cantonales applicables aux grands consommateurs. En contre-partie, les exploitants des gravières et usines à béton doivent mettre en œuvre des mesures d'efficacité énergétique. En font notamment partie l'arrêt des consommateurs de courant lorsque la production ne fonctionne pas, l'optimisation de la charge de travail de l'installation, le remplacement des moteurs sur les installations anciennes, celui des ventilateurs ou pompes, l'utilisation d'éclairages LED ou encore l'optimisation de l'air comprimé. La consommation totale des 15 gravières qui s'élevait à 19,8 GWh a ainsi pu être réduite de 3 GWh entre 2013 et 2016.



---

**«La Suisse est riche  
en matières premières  
minérales. Ces matières se  
recyclent plusieurs fois et  
présentent donc une durée  
de vie de plusieurs centaines  
d'années.»**

---

Jean Malcotti, président Association vaudoise des  
graviers et déchets AVGD



# Inspectorat

En 2017, les 31 inspecteurs ont inspecté au total 493 entreprises et évalué 772 sites d'extraction et de recyclage. La plupart des entreprises remplissaient les exigences. C'est toutefois la première fois depuis de nombreuses années que l'on enregistre une nette augmentation des inspections non réussies. 25 entreprises n'ont pas passé l'inspection avec succès (2016: 17 entreprises). Les principaux manquements peuvent être résumés comme suit:

- Autorisation manquante ou expirée
- Travaux en dehors du périmètre
- Qualité du matériau de remblai
- Trop de points négatifs (eaux usées non épurées, travaux de sol insatisfaisants, réception de matériaux interdits, cotes non vérifiables, stockage non conforme d'huile, pollution du sol etc.)

Lors de certaines inspections, notamment lorsqu'elles n'étaient pas annoncées, les cotes d'extraction ont été vérifiées par GPS. Aucune minoration des cotes n'a heureusement été constatée à ce niveau, en 2017 aussi. Dans certains cas, les inspecteurs ont toutefois noté l'absence d'un point fixe d'orientation dans le fond de fouille.

Au début de l'année, des évaluations volumétriques ont une nouvelle fois été réalisées dans les établissements de recyclage inspectés, puis cumulées par canton et envoyées aux autorités. En 2018, il devrait s'agir de la dernière démarche de ce genre. En Suisse, les sites de recyclage des déchets de chantier minéraux sont inspectés aussi bien par l'ASGB que par l'asr Recyclage matériaux construction Suisse. Entre-temps, l'ASGB a décidé de développer un logiciel, basé sur le logiciel Infonetz (appartenant à l'entreprise de planification Ilu, Uster) et le logiciel ARVIS, en mesure de couvrir les besoins de l'industrie des graviers, du béton et du recyclage dans le domaine des inspections de sites et de productions.

## CANTONS AVEC LESQUELS L'ASGB A CONCLU UN CONTRAT D'INSPECTORAT (CANTONS SOUS CONTRAT):

- Argovie (depuis 1981)
  - Appenzell Rhodes-Intérieures (depuis 2000)
  - Berne (depuis 1980)
  - Grisons (depuis 2002)
  - Lucerne (depuis 2002)
  - Obwald (depuis 2015)
  - Schaffhouse (depuis 1995)
  - Schwyz (depuis 1991)
  - Soleure (depuis 2004)
  - Saint-Gall (depuis 2004)
  - Thurgovie (depuis 1999)
  - Vaud (depuis 2008)
  - Valais (depuis 2008)
  - Zoug (depuis 2000)
  - Zurich (depuis 2001)
- Principauté du Liechtenstein (depuis 2007)

En avril se sont tenues les deux conférences d'inspecteurs pour la formation des inspecteurs à Olten et Guin. Grâce aux exposés intéressants des intervenants, ces événements sont toujours jugés très instructifs. En plus de la formation continue obligatoire dans le domaine de la sécurité au travail, il a été possible de s'adjoindre les services de deux orateurs qui ont fait des exposés sur «Que faire avec l'asphalte démonté?» et «La protection des eaux dans les sites d'extraction du canton du Valais».



Des changements de personnel ont eu lieu fin 2016. Quatre inspecteurs ont cessé leur mandat: Rolf Keller (8 ans comme inspecteur), Jean-Claude Perrot (6), Oliver Bamert (5) et Louis Davoust (3). Enguerran Petit (Cand-Landi SA) est venu rejoindre le groupe des inspecteurs de Suisse romande. Volker Wetzig a quant à lui repris l'un des mandats libérés en Suisse alémanique. Après une formation interne, tous deux ont été accompagnés par le responsable de l'Inspectorat lors de leurs premières interventions. Par chance, le poste vacant de responsable suppléant de l'Inspectorat a trouvé preneur début juin 2017 en la personne de Markus Schenker.

## INSPECTEURS 2017

NOM	PRÉNOM	ENTREPRISE
Aeby	Didier	Orllati Management SA
Bärtschi	Christoph	KIBAG Management AG
Belser	Dominik	TCC Technical Competence Center
Biedermann	Lorenz	Biedermann Unterhalt & Vertrieb
Binz	Erich	Kies AG Aaretal KAGA
Bitschnau	Peter	Steinbruch Starkenbach
Blank	Andres	Ernst Frey AG
Brändle	Reinhard	Grob Kies AG
Deflorin	Conrad	inspecteur indépendant
Dobler	Adrian	Eberhard Unternehmungen
Dorthe	Laurent	Gravière de la Claie-aux-Moines SA
Gasser	Patrick	KIBAG Kies Edlibach AG
Gendre	Joël	Catellani SA
Grin	Jean-Paul	La Poissine SA
Jaun	Jürg	ABD Beratungen GmbH
Keiser	Walter	Gottlieb Müller AG
Klages	Jürg	BKP Chur AG
Lenz	Gion	Kieswerk Bovas AG
Meister	Roberto	BRIMER Beratung Umwelt, Qualität und Arbeitssicherheit
Petit	Enguerran	Cand-Landi SA
Renfer	Remo	ASGB
Schenker	Markus	ASGB
Schilling	Christian Urban	Kies AG Aaretal KAGA
Schmid	Adrian	Volken Beton AG
Schüpbach	Daniel	Messerli Kieswerk AG
Solenthaler	Hans	Pit & Quarry Consulting
Suter	Hans-Jakob	Suter Technik
Tresch	Stefan	SEEKAG Seeverlad & Kieshandels AG
Wetzig	Volker	ASGB
Zuberbühler	Rolf	RZ Geokonzept GmbH



# Sécurité au travail / protection de la santé

La solution de branche a été remaniée pendant l'année sous revue. Le nouveau certificat, valable jusqu'au 31 janvier 2022, a été établi le 9 mars 2017 par la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail (CFST). Les exigences associées ont pu être satisfaites dans leur intégralité pendant l'année. L'office central s'est surtout penché sur la révision du manuel qui a été adapté aux besoins actuels des membres. Le manuel complet est désormais disponible dans les trois langues dans une version identique. Dans le cadre des cours 2018, les coordinateurs seront formés sur ces nouveaux manuels et accompagnés par nos inspecteurs lors des inspections.

Après une interruption de deux ans, de nouveaux cours de base pour coordinateurs ont été proposés au début de l'été 2017. Le cours a même eu lieu à deux reprises en Suisse alémanique en raison de la forte demande. En Suisse romande, le cours devrait se tenir en 2018.

Le comité de la solution de branche (organe responsable), composé de représentants des syndicats, de la SUVA, de la médecine du travail et des différents domaines techniques, a accueilli deux nouveaux représentants de la société AEH. AEH fournit ainsi deux des trois spécialistes MSST nécessaires: Andreas Martens (hygiéniste du travail) et Othmar Wettmann (ingénieur en sécurité). Le troisième spécialiste MSST s'appelle Rolf Abderhalden (médecin du travail). Il travaille depuis plusieurs années à la solution de branche.



# Formation continue et sessions

## SESSION D'HIVER SUISSE ROMANDE

La session d'hiver Suisse romande s'est tenue le 10 mars 2017 à Jongny avec environ 60 participants. Elle était principalement consacrée à l'Ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets (OLED). Les autorités, entreprises et représentants d'association ont discuté sur la manière la plus efficace de l'appliquer. D'autres sujets de discussion portaient sur la stratégie de développement durable de l'ASGB ainsi que sur la distinction «Innovation remarquable des processus et produits 2016» de l'association européenne des graviers décernée au membre romand de l'ASGB, la société Famsa SA.

## SESSION DE PRINTEMPS

La session organisée par la commission technique (CT) s'est tenue le 29 mars 2017 à Egerkingen. Près de 100 personnes se sont penchées sur la normalisation des produits de construction et le développement durable. Notons quelques discussions intéressantes sur des sujets comme par exemple la construction durable, la revalorisation des boues de lavage du gravier, la déclaration écologique des produits (PED), les constructions bois dans le contexte des labels de durabilité ou encore les déclarations de performances.

## CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS ET DIRECTEURS

Elle s'est tenue le 18 mai 2017 à Feusisberg et portait sur les principales dispositions politiques, nationales et cantonales applicables à la branche et sur la coordination des stratégies de l'ASGB avec celles des associations cantonales. Le FKB Zug-Schwyz a par ailleurs fourni des informations détaillées sur ses activités. Les 17 et 18 octobre 2017, les directions de l'ASGB et des associations cantonales se sont données rendez-vous à Berne pour une conférence extraordinaire des présidents et directeurs (séminaire). L'objectif était de parler de l'interaction de l'ASGB avec les associations cantonales ainsi que de la communication.

## SESSION D'AUTOMNE

La session d'automne de cette année portait sur la numérisation dans l'industrie des graviers et du béton. Elle s'est tenue le 20 octobre 2017 à Zurich et regroupait près de 120 participants. Diverses évolutions réelles, potentielles et visionnaires ont été présentées, qui pourraient avoir un impact sur notre branche à l'avenir. La session a également été l'occasion de montrer des fonctions supplémentaires du béton comme matériau de construction et de nouvelles méthodes de construction qui pourraient révolutionner la construction en profondeur. Les participants ont en outre eu la possibilité de tester personnellement divers instruments tels que les lunettes virtuelles (HMD).

## PRÉPARATEUR DE MATIÈRES PREMIÈRES

La formation de préparateur de matières premières 2017/2018 a commencé en octobre 2017. Le cinquième examen professionnel de préparateurs/trices de matières premières s'est quant à lui déroulé à l'automne 2017. Les brevets ont été remis aux candidats diplômés lors d'une cérémonie de clôture en janvier 2018. La formation à la préparation de matières premières et l'examen professionnel correspondant, sanctionné par un brevet fédéral de préparateur/trice de matières premières, est une formation continue destinée au personnel opérateur d'installations stationnaires et mobiles pour la préparation de matières premières primaires et secondaires.

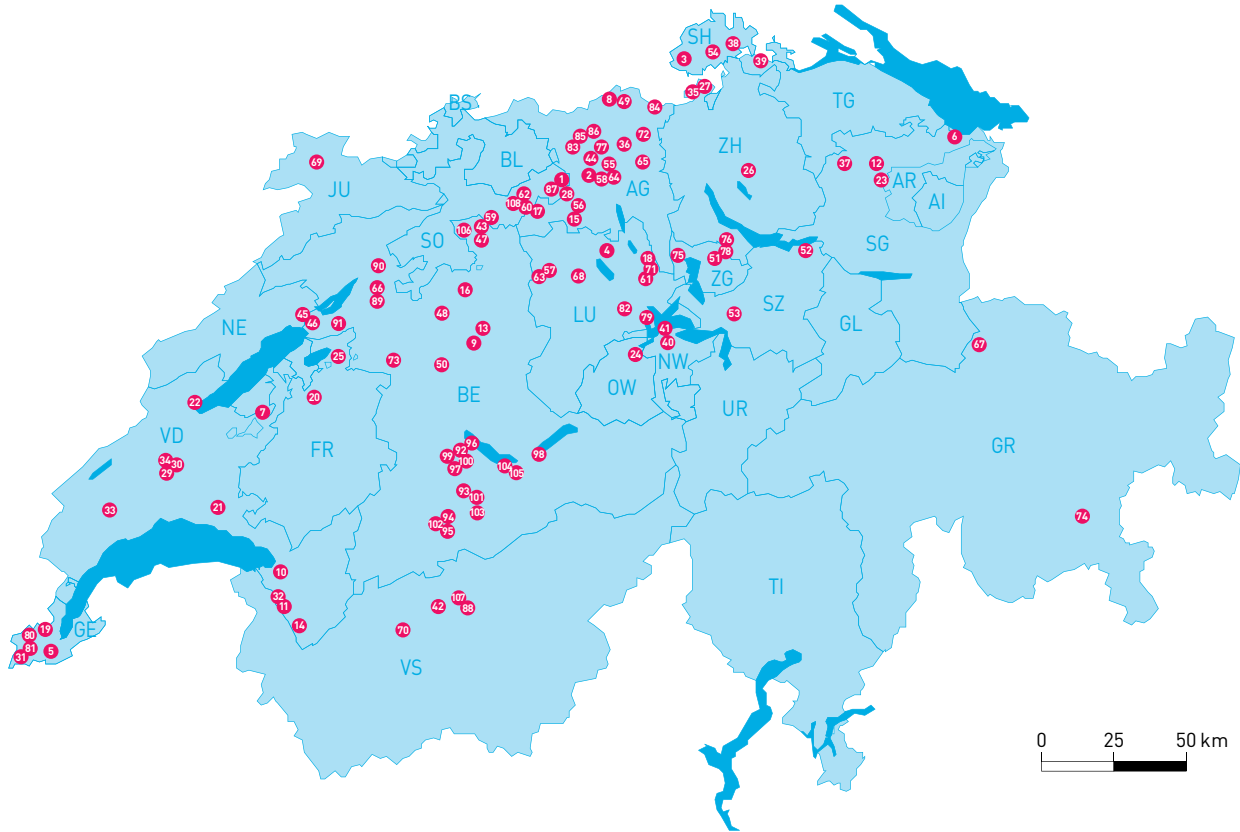
## PLATEFORME DE FORMATION CONTINUE

Pendant l'année sous revue, dix séminaires d'un et de deux jours ont été proposés dans les domaines de la technique des procédés pour les granulats pierreux, la technologie du béton pour les machinistes, les dernières connaissances acquises dans la technologie du béton et les transports. Les offres ont été mises en œuvre dans le cadre d'un appel d'offres ou comme séminaires internes aux entreprises.



# Promotion de la nature

L'extraction de gravier et la nature vont de pair. Depuis 1997, la Fondation Nature et économie soutient l'aménagement proche de la nature des zones de gravières en collaboration avec l'ASGB. Elle distingue les zones exemplaires en leur remettant un label reconnu à l'échelle nationale. 108 sites d'extraction de membres de l'ASGB ont déjà été certifiés.



- |   |  |   |
|---|--|---|
| 1. Aarekies Aarau-Olten AG, Kiesabbaustelle Studenweid, Däniken                             | 38. Holcim Kies und Beton AG, Abbaustelle Solenberg, Schaffhausen                | 72. Merz Baustoff AG, Birnenstorf und Gebenstorf  |
| 2. Aarekies Aarau-Olten AG, Kiesgrube Lostorf, Buchs  | 39. Holcim Kies und Beton AG, Kieswerk mit Abbaustelle Ebnet, Diessenhofen       | 73. Messerli Kieswerk AG, Abbaustelle KWO, Oberwangen                                   |
| 3. AG Ernst Hablützel + Co. AG, Abbaustelle Bannen, Wilchingen                              | 40. Holcim Kies und Beton AG, Kieswerk, Oberdorf                                 | 74. Montebello AG, Kiesabbaustelle Ova da Bernina, Pontresina                           |
| 4. Amrein Gebr. AG, Abbaustelle Saffental, Gunzwil  | 41. Holcim Kies und Beton AG, Steinbruch Zingel, Kehrsiten                       | 75. Risi AG, Abbaustellen Aebnetwald, Aspli und Rütene, Cham                            |
| 5. Bardogrades SA, Gravière En Combe, Bardonnex   | 42. Holcim Prax SA, Sierre   | 76. Risi AG, Abbaustellen Chrüzhügel, Sihlbrugg   |
| 6. Bärlocher Steinbruch und Steinhauerei AG, Abbaustelle Kreienwald, Staad                  | 43. Iff AG Kies- und Betonwerk, Abbaustelle Tuberein/ Hölzlisacher, Niederbipp   | 77. Samuel Amsler AG, Kiesabbaugbiet Degerfeld, Schinznach-Dorf                         |
| 7. Bersier SA, Gravière de Ménières, Ménières   | 44. Jura-Cement-Fabriken AG, Werk Wildegg, Mörken-Wildegg/ Rapperswil            | 78. Sand AG, Abbaustelle Neuheim, Neuheim   |
| 8. Birchmeier Bau AG, Buchselthalde Tegerfelden   | 45. Juracime SA, Cornaux, Carrière d'argile et cimenterie, Cornaux               | 79. Sand + Kies AG Luzern, Horw   |
| 9. Blaser AG, Kiesabbaustelle Kratzmatt/Obergoldbach, Landiswil                             | 46. Juracime SA, Cornaux, Carrière Roc, Cornaux                                  | 80. SCRASA, Gravière Champ-du-Puits, Satigny  |
| 10. Carrières d'Arvel SA, Villeneuve  | 47. K. + U. Hofstetter AG, Kieswerk Berken, Berken                               | 81. SCRASA, Gravière Prés-de-Chien, Aire-la-Ville                                       |
| 11. Carrières du Lessus HB SA, Saint-Triphon  | 48. K. + U. Hofstetter AG, Kieswerk Hindelbank, Hindelbank                       | 82. Sebastian Müller AG, Abbaustelle Kulmerau, Rickenbach                               |
| 12. Creabeton Produktions AG, Kiesgrube Burgauerfeld, Flawil                                | 49. Kalt Kies- und Betonwerk AG, Abbaustelle Rodig, Böttstein                    | 83. Steinbruch Jakobsberg, Auenstein/Veltheim   |
| 13. Emme Kies und Beton AG, Kiesgrube Pfaffenboden, Grünenmatt                              | 50. Kästli AG Bauunternehmung, Abbaustelle Schwarzbach, Rubigen                  | 84. Steinbruch Mellikon AG, Abbaustelle Sporn, Mellikon                                 |
| 14. Famsa, Carrière de Choëx-Massongex, Massongex   | 51. KIBAG Kies Edlibach AG, Abbaustelle Edlibach, Edlibach                       | 85. Steinbruch Oberegg, Veltheim  |
| 15. Fischer AG, Abbaustelle Unterhüsli/Stolten, Staffelbach                                 | 52. KIBAG Kies Nuolen AG, Kiesabbau Nuolen, Nuolen und Golfplatz, Wangen         | 86. Steinbruch Unteregg, Auenstein/Veltheim   |
| 16. Fr. Sollberger AG, Abbaustelle Rumendingen, Rumendingen                                 | 53. KIBAG Kies Seewen AG, Steinbruch Zingel, Seewen                              | 87. Strabag AG Kiesgrube Hard-Dulliken  |
| 17. Gebr. Hallwyler AG, Kiesabbaustelle Oberwilerfeld, Rothrist                             | 54. Kies AG Zurzach-Beringen, Werk Beringen                                      | 88. Theler AG, Abbaustelle Pfy, Leuk  |
| 18. Gemeindekieswerk Ballwil, Abbaustelle Pfannenstiel, Ballwil                             | 55. Kies- und Sandwerk der Gemeinde Niederlenz, Abbaustelle Neumatte, Niederlenz | 89. Vibeton Kies AG, Abbaustelle Chrützwald, Lyss                                       |
| 19. GESA, Montfleury, Meyrin  | 56. Kies- und Sandwerk, Abbaustelle Hubel, Schöffland                            | 90. Vibeton Kies AG, Abbaustelle Chugelwald/Gryfeberg, Safnern                          |
| 20. Gravière de Châtillon SA, Abbaustelle Corpateaux, Fribourg                              | 57. Kieshandels AG, Abbaustelle Hübeli, Zell                                     | 91. Vibeton Kies AG, Abbaustelle Oberfeld, Finsterhennen                                |
| 21. Gravière de la Claie-aux-Moines SA, Savigny   | 58. Kiespool Süd, Kiesgrube Buech Steiacher, Schafisheim                         | 92. Vigier Beton Berner Oberland, Abbaustelle Gesigen, Gesigen                          |
| 22. Gravière de Sergey SA, Gravière des Planches, Grandson                                  | 59. Kieswerk Aebisholz AG, Oensingen   | 93. Vigier Beton Berner Oberland, Abbaustelle Kiensberg, Wimmis                         |
| 23. Grob Kies AG, Kiesgrube Tal, Degersheim   | 60. Kieswerk Boningen AG, Abbaustelle Ischlag/Dreiangel, Boningen                | 94. Vigier Beton Berner Oberland, Abbaustelle Griessene, St. Stephan                    |
| 24. Guber Natursteine AG, Steinbruch, Alpnach   | 61. Kieswerk der Gemeinde Eschenbach, Eschenbach                                 | 95. Vigier Beton Berner Oberland, Abbaustelle Grodoey, St. Stephan                      |
| 25. Gugger Kies und Immobilien AG, Murten/Ins   | 62. Kieswerk Gunzgen AG, Abbaustelle Forenban, Gunzgen                           | 96. Vigier Beton Berner Oberland, Abbaustelle Kanderdelta, Einigen                      |
| 26. Hard AG, Volketswil   | 63. Kieswerk Hüsli AG, Werkareal Steinberg, Hüsli                                | 97. Vigier Beton Berner Oberland, Abbaustelle Kiensberg, Wimmis                         |
| 27. Hastag Kies AG, Wil ZH  | 64. Kieswerk Lenzhard, Lenzburg  | 98. Vigier Beton Berner Oberland, Abbaustelle Lüttschindeldelta, Bönigen                |
| 28. Hochuli AG, Werkareal, Kölliken   | 65. Kieswerk Otto Notter AG, Abbaustelle Honert, Stetten                         | 99. Vigier Beton Berner Oberland, Abbaustelle Reutigen, Reutigen                        |
| 29. Holcim (Suisse) SA, Eclépens  | 66. Kieswerk Petinesca AG, Studen  | 100. Vigier Beton Berner Oberland, Abbaustelle Steinigand, Wimmis                       |
| 30. Holcim Granulats et Bétons SA, Cimenterie d'Eclépens, Eclépens                          | 67. Kieswerk Untervaz, Abbaustelle Herti und Werkareal, Untervaz                 | 101. Vigier Beton Berner Oberland, Abbaustelle Zrydsbrügg, Frutigen                     |
| 31. Holcim Granulats et Bétons SA, Gravière des Champs Pointus, Sézégny                     | 68. KIGRO AG Gettnau, Abbaustelle Gishubel-Bubental, Grosswangen                 | 102. Vigier Beton Berner Oberland, Kiessammler Mattenbach, St. Stephan                  |
| 32. Holcim Granulats et Bétons SA, Aigle  | 69. Lachat SA, Abbaustelle Tchu Mouni, Courtemaiche                              | 103. Vigier Beton Berner Oberland, SHB Steinbruch und Hartschotterwerk, Blausee-Mitholz |
| 33. Holcim Granulats et Bétons SA, Gravière du Cambèze, Bière                               | 70. Lathion Carrières et Garages SA, Sion  | 104. Vigier Beton Berner Oberland, Steinbruch Herbrig, Därligen                         |
| 34. Holcim Granulats et Bétons SA, Gravière du Sapelet, La Sarraz                           | 71. Lötscher Kies + Beton AG, Abbaustelle Unterhöhe, Ballwil                     | 105. Vigier Beton Berner Oberland, Steinbruch Oberacher, Därligen                       |
| 35. Holcim Kies und Beton AG, Abbaustelle Eichlihu und Ghüst, Hüntwangen                    |  | 106. Vigier Beton Mittelland AG, Abbaustelle Bernerschachen, Attiswil                   |
| 36. Holcim Kies und Beton AG, Abbaustelle Eichrüteli, Mülligen                              |  | 107. Volken Beton AG, Abbaustelle Pfy, Salgesch   |
| 37. Holcim Kies und Beton AG, Abbaustelle Riedenboden/ Chalchbuel und Wiesgraben, Kirchberg |  | 108. Wyss Kies & Beton AG, Abbaustelle Untere Allmend, Härkingen                        |

# Nature et sol

L'équipe du département Nature et sol s'est penchée sur des thèmes et besoins très variés des membres pendant l'année sous revue. La bonne connaissance des thèmes liés à la nature et aux sols, ainsi que la mise en œuvre conforme des projets ont été très utilisées et appréciées. Il a également été possible de trouver des solutions positives en coopération avec les autorités, propriétaires terriens et organisations de protection de la nature. L'équipe a aussi pu réaliser des commandes de suivi pédologique de chantier et de suivi environnemental pour diverses entreprises.

## ENTRETIEN DES SURFACES PROCHES DE LA NATURE PENDANT L'EXTRACTION

La planification, l'organisation et la réalisation des travaux d'entretien sur les surfaces proches de la nature dans les sites d'extraction font partie des principales tâches du département Nature et sol. Pendant l'année sous revue, de nombreux plans d'eau temporaires ont été créés, des petites structures construites et d'innombrables néophytes invasives éliminées. Ces travaux ont le plus souvent été réalisés par des machinistes des entreprises concernées ou des groupes de civilistes.

## AMÉNAGEMENT FINAL DE SURFACES PROCHES DE LA NATURE APRÈS L'EXTRACTION

Un projet très passionnant a été la planification détaillée et la mise en œuvre des surfaces naturelles généreuses d'un site d'extraction permettant également la renaturation d'un torrent. Ces travaux ont été réalisés en coopération avec les machinistes de la société concernée, Hastag St. Gallen Bau AG. Le résultat de l'aménagement final a ravi tous les participants.



## PLANIFICATION D'AMÉNAGEMENTS FINAUX

Il a été possible de planifier les ajustements des plans d'aménagement final existants pour répondre aux besoins actuels de nombreux projets et de les déposer auprès des autorités. Ces projets seront réalisés cette année après l'obtention des autorisations.

## SUIVI ENVIRONNEMENTAL DE CHANTIER

Dans les sites d'extraction soumis à une obligation de suivi environnemental, l'équipe de l'ASGB a, dans plusieurs cas, réussi à faire en sorte que quelques rares thèmes soient intégrés en complément dans le cahier des charges grâce à une coordination préalable avec l'Inspectorat de l'ASGB. Cela a ainsi permis d'éviter les doublons pour les contrôles.

## SUIVI PÉDOLOGIQUE DE CHANTIER (SPC)

Les travaux du sol ont été suivis sur de nombreux sites d'extraction et décharges de matériaux d'excavation, dans la forêt ou sur des terres agricoles. Les travaux réalisés se basent sur la formation des machinistes en charge des travaux du sol et leur aide sur place si nécessaire.



## PROJETS DE FORMATION ENVIRONNEMENTALE

Comme chaque année, de nombreuses classes ont visité divers sites d'extraction. Les apprentis de Syngenta ont apporté une contribution essentielle à la nature. Ils ont en effet éliminé des milliers de néophytes invasives, tondu les prairies maigres et construit des petites structures dans divers sites d'extraction. Ces travaux inhabituels pour ces jeunes gens ont été l'occasion d'apprendre beaucoup de choses sur l'interaction entre la nature et l'extraction de matériaux.



### MANIFESTATIONS DANS LES SITES D'EXTRACTION

Divers membres ont été recertifiés par la Fondation Nature & Économie. Beaucoup d'entreprises ont profité de cette occasion pour célébrer la remise du certificat avec les propriétaires terriens, les autorités, les organisations de protection de la nature et les médias. L'équipe Nature et sol a aidé les entreprises dans l'organisation et la réalisation de ces événements.

L'équipe a aussi pu transmettre au grand public ses connaissances sur l'interaction entre la nature et le sol ainsi que l'extraction des matériaux en profitant de festivités comme une «Journée portes ouvertes» ou encore d'autres manifestations publiques. Les retours positifs des visiteurs prouvent que les entreprises membres ont su présenter les sujets relatifs à la nature et au sol ainsi que les prestations qu'elles proposent dans ce domaine de manière intéressante.

# Communication

La branche des graviers et du béton fournit de nombreuses prestations pour la société. Cette valeur ajoutée doit être présentée au grand public. L'ASGB est donc en contact avec les principaux groupes cibles et véhicule les connaissances et messages suivants:

- Matières premières minérales et leur importance pour la Suisse
- Biodiversité en gravière
- L'industrie du gravier et du béton - un employeur avec de l'avenir
- L'industrie du gravier et du béton prend à cœur ses responsabilités politiques – elle exige toutefois aussi les marges de manœuvre entrepreneuriales requises
- Extraction durable de matières premières – fermeture des circuits de matériaux – stockage contrôlé des déchets non valorisables
- L'extraction de gravier est une activité temporaire. Grâce à la remise en culture, la valeur du sol est généralement supérieure à celle préalable à l'extraction.
- Extraction de gravier et nature sont complémentaires. L'extraction de gravier est souvent à l'origine de la création de valeurs naturelles.

L'ASGB vérifie depuis de nombreux années et en permanence les rapports spécifiques à la branche paraissant dans les journaux et les médias spécialisés. Avec satisfaction, on peut noter que de manière générale, la branche des graviers et du béton jouit d'une meilleure notoriété. Ce développement n'exclut toutefois pas qu'au niveau local, de nombreux projets d'extraction et de centre de recyclage planifiés avec beaucoup de minutie soient controversés. La branche du gravier et du béton tente donc de proposer des solutions adaptées aux besoins, durables et orientées vers l'avenir dans le secteur de l'approvisionnement de matières premières minérales et est intéressée par l'ouverture d'un dialogue avec tous les groupes d'interlocuteurs concernés.

Le site [www.fskb.ch](http://www.fskb.ch) s'est offert un grand «lifting» pendant l'année sous revue. Grâce à cela, le nombre de visiteurs ne cesse d'augmenter. Les publications papier, et notamment les douze brochures qui expliquent la branche des graviers et du béton avec de courts textes informatifs, jouissent d'une forte demande. D'une part, auprès des membres, mais, d'autre part, aussi auprès de la presse spécialisée qui a rédigé plusieurs articles en se basant sur ces brochures. Les offres pour enfants, comme par exemple le livre «Kiesli», le quartette des gravières ou encore le jeu de l'échelle, ont été très demandées.

Sous l'égide de Betonsuisse ([www.betonsuisse.ch](http://www.betonsuisse.ch)), l'ASGB s'est aussi engagée, dans l'année sous revue et avec ses partenaires, en faveur du matériau de construction qu'est le béton. L'objectif principal est de montrer que le béton est un matériau de construction de masse, qui répond aux exigences économiques et écologiques les plus strictes. Nous avons activement travaillé avec la fondation Nature & Economie ([www.naturundwirtschaft.ch](http://www.naturundwirtschaft.ch)), plus précisément dans le domaine de la certification des surfaces professionnelles à vocation naturelle et des chantiers d'exploitation avec la distinction «Parc naturel». La conseillère nationale Christine Häsler a repris la présidence de la Fondation en janvier 2017 et succède ainsi à Ruedi Lustenberger. Pendant l'exploitation, la branche des graviers met à disposition environ 1/3 de la surface d'exploitation totale comme surface écologique provisoire pour la promotion des espèces. Une grande partie de cette surface est certifiée par la fondation Nature & Economie. Dans le cadre de Greenbuilding ([www.greenbuilding](http://www.greenbuilding)), le sujet de la construction neuve de remplacement, en alternative à la rénovation, a par ailleurs fait l'objet de débats récurrents. Greenbuilding s'engage aussi pour la transparence et la crédibilité dans le domaine des labels décernés aux produits de construction.





# Collaboration avec les associations faîtières

La Conférence suisse Pierres et Terres ([www.kse-cpt.ch](http://www.kse-cpt.ch)) a joué un rôle important en 2017 également en ce qui concerne la votation et l'application des intérêts communs de l'industrie des matières premières minérales. Diverses manifestations réussies, telles que des ateliers thématiques ou encore des colloques avec les autorités, ont ainsi été organisées, au cours desquelles des prises de position conjointes ont été exprimées. Outre l'ASGB, les autres associations suivantes participent activement au KSE Suisse:

- Association de l'industrie suisse du ciment (cemsuisse)
- Association suisse de pierres naturelles (NVS)
- Industrie suisse des enrobés bitumeux (SMI)
- Association suisse des carrières de roche dure (VSH)
- Association de l'industrie de la terre cuite (ASITEC)

André Renggli préside le KSE Suisse et Martin Weder est responsable de la direction commerciale. Les principales affaires portaient sur les aides à l'exécution de l'ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets (OLED) ainsi que sur les questions relatives à l'aménagement du territoire. Le 7 mars 2017, la rencontre des parlementaires du KSE s'est tenue sur le thème des achats publics. Plus de 20 parlementaires issus de tous les partis y ont participé.

L'ASGB est également engagée dans divers organes de constructionsuisse et dans l'Union suisse des arts et métiers (USAM). Marius Jungo fait partie de la Chambre suisse des arts et des métiers et Martin Weder est membre du comité du groupe «Production et commerce» chez constructionsuisse.

Sur le plan européen, l'accent est mis sur la collaboration dans divers organes directeurs et spécialisés de l'Association européenne des graviers (UEPG), de l'Association européenne du béton prêt à l'emploi (ERMCO), ainsi que de l'Association européenne des matériaux de construction (CEPMC). Des représentants de l'ASGB participent à divers organes de direction et spécialisés de ces organisations. Grâce à cet engagement, l'ASGB est informée de façon précoce des évolutions applicables à la branche.



ASSOCIATION	COMITÉ	REPRÉSENTANT ASGB (AU 31.12.2017)
CEPMC	Groupe de travail Directive sur les produits de construction	Ernst Honegger
CEPMC	Groupe de travail Environnement	Ernst Honegger
ERMCO	Comité	Peter Wellauer
ERMCO	EcoTec	Ernst Honegger
UEPG	Comité	Lionel Lathion
UEPG	Health & Safety Committee	Ernst Honegger
UEPG	Technical Committee	Ernst Honegger
UEPG	Environment Committee	Ernst Honegger
UEPG	Economic Committee	Ernst Honegger

# Rapports des commissions

## COMMISSION POLITIQUE (CP)

La CP suit la situation politique et épaula la direction de l'association pour diverses questions juridiques et politiques. Les principales affaires sur lesquelles la CP s'est penchée pendant l'année sous revue peuvent être résumées comme suit:

1. Révision 2 de la loi sur l'aménagement du territoire – révision partielle sur les nouveaux éléments et révision du plan sectoriel des surfaces d'assolement (SDA)
2. Aides à l'exécution de l'ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets (OLED)
3. Ordonnance sur l'inventaire fédéral des paysages, sites et monuments (OIFP)
4. Ordonnance sur la protection des biotopes et des sites marécageux d'importance nationale
5. Boues de lavage du gravier – utilisation comme engrais dans l'agriculture

La CP a passé beaucoup de temps sur la législation d'exécution de l'OLED. Elle a par exemple émis des doutes sur le terme «état de la technique», principalement dus au manque de coordination avec la révision en cours de la loi sur la protection de l'environnement (LPE), parallèle à l'élaboration de l'OLED. Le projet de consultation de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) concernant l'OLED de juillet 2014 poursuit les mêmes objectifs que la révision de la LPE proposée par le Conseil fédéral dans son message de février 2014. En décembre 2015, la révision de la LPE a

toutefois échoué, lorsque le Conseil d'Etat en qualité de second conseil n'a pas accepté le projet de révision. Le lendemain, l'OLED était adoptée. Son texte correspond en grande partie au projet de consultation, notamment en ce qui concerne la définition du terme «état de la technique». Après l'échec de la révision de la LPE, cette dernière ne peut toutefois plus être utilisée comme base pour des modifications au niveau de l'ordonnance. La CP s'est donc penchée intensivement sur le terme «état de la technique» et ses occurrences dans la LPE et d'autres textes. Un mémorandum a été rédigé avec une agence de conseil juridique réputée pour montrer comment concrétiser le terme dans l'aide à l'exécution, dans le cadre de la législation applicable.

La CP pense que les servitudes de décharge et d'extraction de gravier peuvent par principe être inscrites dans le cadastre. Mais cette réflexion a également laissé des questions sans réponse pendant l'année sous revue. En coordination avec le comité, la CP va contribuer à les résoudre. L'objectif primordial sera de connaître les conditions en matière d'aménagement du territoire à remplir pour permettre l'octroi d'une autorisation, si toutefois une obligation d'autorisation doit être approuvée.

Au nom de la CP  
Daniel Schneuwly, président



---

## COMMISSION ENVIRONNEMENT (CE)

Pendant l'année sous revue, la commission composée de dix membres de spécialisations très diverses s'est penchée sur de nombreuses questions précises en relation avec la révision des directives de remise en culture de l'ASGB. Elle a également discuté des mesures d'application concrète de la stratégie de développement durable, élaborée par l'ASGB pour ses membres et déjà approuvée par l'association. L'objectif était d'aider concrètement les membres dans leur développement durable afin que la branche soit perçue positivement par le grand public dans ce domaine sensible. Et ce aussi avec l'idée de bénéficier d'une opinion générale favorable dans certains cas spécifiques, concernant notamment des questions de site.

La commission a par ailleurs continuellement observé les évolutions dans l'aménagement du territoire, l'écologie et l'agriculture, afin de pouvoir intervenir le plus précocement possible en faveur des besoins de l'industrie des graviers, si nécessaire.

Au nom de la CE  
Kurt Marti, président



## COMMISSION TECHNIQUE (CT)

Avec persévérance, la commission a observé et analysé l'environnement technique de l'industrie des graviers et du béton en Suisse et dans les pays européens voisins, qui ont un impact sur notre marché. Pour réaliser leurs tâches avec efficacité, divers membres se sont engagés dans des comités techniques en dehors de l'ASGB afin que notre association représente les intérêts techniques de notre branche le plus largement possible. Cela a permis de faire prendre en compte les avis techniques largement partagés par notre branche sur le plan national dans les ordonnances, directives et normes, notamment dans le cadre de consultations et d'auditions de l'administration fédérale.

En raison de la stabilisation des normes dans le secteur des produits de construction de notre branche en Suisse et du report des révisions de normes sur le plan européen, ces questions n'ont que peu occupé la commission. En revanche, le sujet primordial du développement durable a nécessité beaucoup de temps et de capacités. Les problématiques techniques s'étendaient de la réalisation concrète des déclarations environnementales de produits et des mesures requises pour leur reconnaissance générale à l'amélioration des ventes des granulats pierreux et bétons recyclés, conformes aux normes, en passant par des mesures d'aide normative. La commission s'est aussi penchée sur des questions de contenu pour les dix modules de l'aide à l'exécution en cours d'élaboration par le législateur pour l'application pratique de l'Or-

donnance sur la limitation et l'élimination des déchets (OLED) en vigueur depuis le 01.01.2016. Avec son engagement en faveur du développement durable, la commission vise un leadership dans au moins un domaine afin de permettre une implication plus active et à long terme de notre branche sur le plan national.

La commission technique compte actuellement douze membres qui représentent notre industrie et ses compétences.

Au nom de la CT  
Daniel Kästli / Ernst Honegger, présidents



**COMMISSION MARKETING ET MÉDIAS (CMM)**

La CMM s’est réunie à trois reprises. Malheureusement, Anja Simka, membre depuis de nombreuses années, a quitté la société Holcim et ne fait donc plus partie de la commission. Nous avons accueilli Nadia Bohli pour la remplacer. La commission est toujours épaulée par l’agence de communication furrerhugi. AG.

L’année passée, la CMM s’est surtout penchée sur la mise en œuvre du nouveau concept de communication. L’objectif était de remanier le site web après la révision du rapport annuel et de l’ASGB Info. La base de données de photos de l’ASGB a également été améliorée grâce à un shooting photo organisé par la CMM avec Hansueli Schärer dans les gravières de Rubigen et d’Oberwangen.

Le nouveau site Internet a été mis en ligne en octobre. La commission s’était fixé pour objectif d’améliorer l’attrait visuel, la convivialité et d’optimiser le site pour les appareils mobiles. Le site contient toujours les principales informations de la branche des graviers et du béton. Désormais, les membres disposent également d’un espace Extranet leur permettant de consulter des informations internes supplémentaires. En parallèle, les préparatifs pour la nouvelle newsletter sont en cours.

Pendant l’année sous revue, d’autres outils de communication et travaux correspondants portaient sur le rapport annuel de l’ASGB, l’ASGB Info, les brochures, les affiches de l’exposition mobile et divers articles médias.

Au nom de la CMM  
Jean-Marc Furrer, président



# Assemblée générale

L'assemblée générale 2017 de l'ASGB s'est tenue les 19 et 20 mai à Pfäffikon SZ. Étaient présents près de 300 représentants d'entreprises et des 15 associations cantonales. Sur le plan formel, l'assemblée générale a suivi les demandes des comités de direction.

Le discours de bienvenue a été prononcé par le conseiller d'Etat schwyzois René Bünler. En tant qu'orateur invité, le psychologue en criminologie Thomas Müller a évoqué les limites psychologiques en situation de crise. Des informations sur les derniers développements de la branche et un programme-cadre exceptionnel ont complété la manifestation. Les deux journées ont été organisées par le Fachverband für Kies- und Transportbetonwerke FKB Zug-Schwyz.



## Agenda 2018

### SESSION D'HIVER

23 mars 2018, Jongny VD

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

8 et 9 juin 2018, Baden AG

### MANIFESTATION D'AUTOMNE

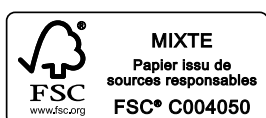
19 octobre 2018, Hôtel Marriott, Zurich

## PHOTOS

Page 17	Déchets de chantier sur une décharge de recyclage / © Hansueli Schärer
Page 18	Tour des inspecteurs de l'ASGB / © ASGB
Page 19	Granulats pierreux et convoyeur / © Hansueli Schärer
Page 20	Chargeuse sur pneus en plein travail / © Hansueli Schärer
Page 21	Promotion de la nature dans la gravière de Rubigen / © Hansueli Schärer
Page 22	Travaux formels pour l'ordonnancement des matériaux dans la gravière d'Oberwangen / © Hansueli Schärer
Page 23	Pompe de gravier dans le centre de matériaux Olten/Zofingue / © B&S, Erik Vogelsang
Page 25	Nettoyage en gravière / © Hansueli Schärer
Page 26	Mesures dans un laboratoire pour béton / © Hansueli Schärer
Page 27	Chauffeur de pelleuse en plein travail / © Hansueli Schärer
Page 28	Inspection du sol pour la remise en culture / © Hansueli Schärer
Page 30	Aménagement final avec torrent renaturé et rivages précieux sur le plan écologique (gauche) et remise en culture d'une décharge (droite) / © ASGB
Page 31	Les apprentis Syngenta éliminent les buddleja dans la gravière / © ASGB
Page 32	Élèves travaillant pour le bien de la nature dans une gravière / © Hansueli Schärer
Page 33	Pierres / © Hansueli Schärer
Page 34	Vue de l'extérieur de l'usine d'Oberwangen / © Hansueli Schärer
Page 35	Biotope en gravière / © B&S, Erik Vogelsang
Page 36	Travaux de remise en culture avec la chargeuse sur pneus / © Hansueli Schärer
Page 37	Nouveau site Internet de l'ASGB / © ASGB
Page 38	Assemblée générale de l'ASGB, Pfäffikon SZ / © ASGB

## MENTIONS LÉGALES

Edition:	Association suisse des graviers et béton ASGB   Schwanengasse 12   3011 Berne   <a href="http://www.asgb.ch">www.asgb.ch</a>
Rédaction:	ASGB et furrerhugi. ag
Conception:	furrerhugi. ag
Impression:	Ast & Fischer AG
Tirage:	1770 (allemand, français et italien)





Association suisse  
des graviers et du béton ASGB  
Schwanengasse 12  
3011 Berne  
[www.asgb.ch](http://www.asgb.ch)